CAF

Conseil des affaires francophones
de l'arrondissement de Biel/Bienne

2023

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce rapport d'activités a été adopté par le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) lors de la séance plénière du 27 mars 2024.

**IMPRESSUM**

**Publication** : Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) | **Rédaction, mise en page et documentation** : Stéphanie Bailat et Mélissa Imhof | **Crédits photographiques** : moisaïque images du compte instagram @cafbielbienne couverte / page 47 | Daniel Müller pages 4/5/10/13/14/15/21/22/26/27/32/33/38/39/41/46/47 | Stépahnie Bailat pages 33 | Office de la culture du canton de Berne / Josefine Lim page 27 | **Copyright** : Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne – 2023, Faubourg du Lac 45, Case postale 299, 2501 Biel/Bienne

**Renseignements** Secrétariat général du CAF - info.caf@be.ch

Le rapport d'activités peut être téléchargé sur le site internet du CAF www.caf-bienne.ch ou obtenu sur demande à info.caf@be.ch

**Téléchargements sur internet** : Les rapports d'activités du CAF depuis 2006, les règlements du CAF, des statistiques et divers autres documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet : www.caf-bienne.ch (rubriques « bases légales et documents » et « statistiques »).

# TABLE DES MATIÈRES

**AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE ..... 1**

**1. ORGANES ..... 5**

1.1. MEMBRES ..... 5
1.2. STRUCTURE GÉNÉRALE ..... 6

**2. LE CAF EN CHIFFRES ..... 7**

2.1. SÉANCES DU CAF ..... 7
2.2. PARTICIPATION POLITIQUE ..... 8
2.3. REPRÉSENTATIONS ..... 9

**3. ÉVÈNEMENTS 2023 ..... 10**

**4. LES DOMAINES D'ACTION ..... 11**

4.1. FORMATION ..... 13
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023 ..... 14
AFFAIRES TRAITÉES ..... 16
PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS ..... 18
EVALUATION DES OBJECTIFS 2023 ..... 20
4.2. SANTÉ ET SOCIAL ..... 21
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023 ..... 22
AFFAIRES TRAITÉES ..... 23
PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS ..... 24
EVALUATION DES OBJECTIFS 2023 ..... 25
4.3. CULTURE ..... 26
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023 ..... 27
AFFAIRES TRAITÉES ..... 28
PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS ..... 30
EVALUATION DES OBJECTIFS 2023 ..... 31
4.4. BILINGUISME CANTONAL ET RÉGIONAL ..... 32
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023 ..... 33
AFFAIRES TRAITÉES ..... 35
PRISES DE POSITION ..... 36
EVALUATION DES OBJECTIFS 2023 ..... 37
4.5. POLITIQUE ET CITOYENNETÉ ..... 38
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023 ..... 40
AFFAIRES TRAITÉES ..... 42
PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS ..... 43
EVALUATION DES OBJECTIFS 2023 ..... 45
4.6. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ ..... 46
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023 ..... 47
AFFAIRES TRAITÉES ..... 48
EVALUATION DES OBJECTIFS 2023 ..... 49

**5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ..... 50**

**6. PARTENAIRES ..... 51**

6.1. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ..... 51
6.2. AUTRES PARTENAIRES ..... 53

**7. ABRÉVIATIONS ..... 54**

# AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE

Consolidation et stabilisation de la structure par domaines d'action caractérisent l'année 2023 (p.11). Ce cadre a permis d'assurer la continuité et l'approfondissement des interventions, avant tout auprès des partenaires institutionnels cantonaux, tout en favorisant l'intégration de nouveaux sujets d'importance. Ceci démontre une fois de plus la nécessité de disposer d'un organe politique tel que le CAF, avec son droit d'intervention et son association aux négociations concernant les affaires cantonales. C'est ainsi que nous pouvons garantir les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne et veiller au développement harmonieux de cette richesse que constitue le bilinguisme cantonal et régional.

Voici donc un parcours parmi les temps forts de chacun de ces domaines, une invitation à compléter ces informations liminaires par une lecture plus attentive du document numérique.

L'avenir institutionnel de la région, autour du projet « Avenir Berne Romande », demande de trouver un équilibre dans la répartition des institutions, tout en veillant aux droits des francophones de l'arrondissement dans leurs relations aux institutions publiques et para publiques cantonales. Ces droits signifient aussi bien un accès de proximité qu'un accueil et un traitement en français. Dans le domaine de la formation, la description des démarches nécessaires à l'intégration d'une nouvelle institution – le ceff ARTISANAT – dans le paysage biennois de la formation, avec ses spécificités liées au bilinguisme, démontre la complexité de la situation. Ce sujet est par ailleurs en lien avec notre préoccupation pour l'amélioration des possibilités d'apprentissage pour les jeunes francophones (p.14).

Dans le domaine de la santé et du social (p.22), le CAF œuvre depuis 2023 à l'intégration des personnes issue du domaine de l'asile. Elles doivent pouvoir bénéficier d'une formation langagière, voire professionnelle dans une des deux langues officielles, ainsi que la loi le prévoit. Le choix de la langue d'intégration leur appartient en fonction de leur histoire personnelle et de l'écart linguistique entre leur langue d'origine et le français ou l'allemand.

Les actions dans le domaine de la culture ont abouti à un nouveau règlement prenant en compte les projets de la minorité francophone du Canton de Berne. Ceci concerne aussi bien les artistes que le personnel de l'Office cantonal de la Culture (OC), seul office cantonal en possession du label du bilinguisme. Une première attribution du Prix du bilinguisme dans le domaine de la culture a concrétisé un projet initié par le CAF (p. 27). Il est également intéressant d'examiner les conséquences positives de notre intervention dans l'attribution des subsides aux projets ponctuels.

Les caractéristiques de l'espace bilingue biennois suscitent l'intérêt loin à la ronde. Le CAF a présenté ce contexte particulier à différentes entités ou délégations, ainsi que dans la presse nationale (p.33).

Les media régionaux jouant un rôle fondamental dans la cohésion sociale et la reconnaissance de notre espace bilingue, le CAF a auditionné les représentants de Canal Alpha et Télébielingue. Il s'est prononcé en faveur du renouvèlement de la concession de cette dernière, et de son expérience en matière du traitement bilingue de l'information. (p.34)

Le nombre de personnes résidant dans l'arrondissement et choisissant le français continue de progresser (p.41). La commission ad hoc a lancé une étude d'importance, avec différents partenaires, destinée à déterminer les besoins des communes germanophones en la matière.

Faisant suite à une intervention du CAF, le mode de calcul et d'attribution des sièges garantis aux francophones de l'arrondissement électoral Bienne- Seeland a été revu. Les propositions de modification de la loi seront traitées au Grand Conseil en 2024. (p. 40)

Ces réalisations, comme celles encore à découvrir dans ce document, sont le fait de l'engagement au quotidien des dix-huit membres élus du CAF. Je tiens ici à les remercier tout particulièrement pour l'énorme travail de milice fourni tout au long de l'année 2023 !

Je vous souhaite une agréable lecture !

A. Tonon

Ariane TONON

# 1. ORGANES

## 1.1. MEMBRES

Le CAF est un conseil politique du canton de Berne issu de la législation sur le statut particulier. Il a pour mission de garantir les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne et de promouvoir le bilinguisme, ceci en favorisant la cohabitation de deux communautés linguistiques fortes dans l'espace bilingue biennois. Il est composé de 18 membres élus pour 4 ans. Les membres de la législature 2022-2026 sont :

Derrière de gauche à droite :
**Christine Schneider**, Belmont, dès 2018 | **Erich Fehr,** Bienne, PS, dès 2011 | **Pascal Bord**, Bienne, PRR, dès 2014 | **Glenda Gonzalez Bassi**, Bienne, PSR, dès 2021 | **Maurice Paronitti,** Bienne, PRR, dès 2014 | **René Graf**, Orpond, SP+, dès 2018 | **Guy Bärtschi**, Evilard, dès 2018 | **Nicolas Gschwind**, Bienne, PSR, dès 2022

Devant de gauche à droite :
**Madeleine Deckert**, Evilard, PLR, dès 2016 | **Alina Mihaela Comment**, Schwadernau, dès 2022 | **Jean-Pierre Dutoit**, Nidau, PRR, dès 2018 | **Monique Esseiva-Thalmann**, vice-présidence, Bienne, Le Centre, de 2006 à 2023 | **Ariane Tonon**, présidence, Bienne, Les Vert·e·s, dès 2012 | **Elisabeth Ingold**, Douanne, Les Vert·e·s, dès 2022 | **Renaud Lieberherr**, Bienne, PSR, dès 2022 | **Amanda Addo**, Bienne, PSR, dès 2022 | **Julien Brault**, Bienne, UDC, dès 2022 | **Natasha Pittet**, Bienne, PRR, dès 2023 (absente sur la photographie)

# 1.2. STRUCTURE GÉNÉRALE

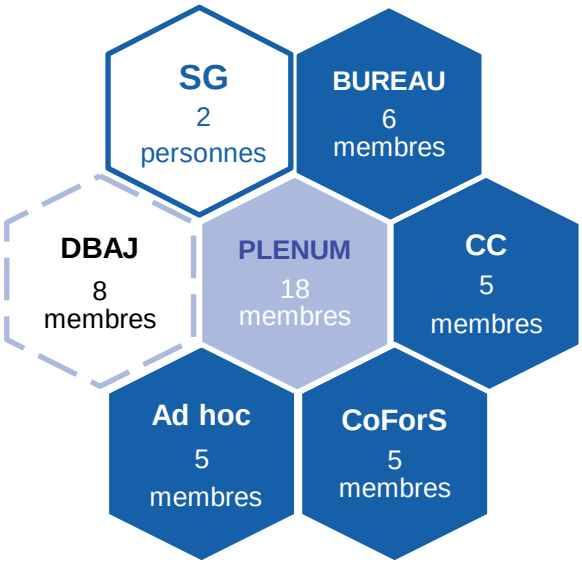


## BUREAU

Ariane Tonon (présidente)
Monique Esseiva-Thalmann (vice-présidente 2022-2023)
Maurice Paronitti (vice-président dès 2024)
Guy Bärtschi
Elisabeth Ingold
Renaud Lieberherr

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)

Stéphanie Bailat, Secrétaire générale
Mélissa Imhof, Assistante de la secrétaire générale

## COMMISSION CULTURE (CC)

Nicolas Gschwind (président)
Jean-Pierre Dutoit (vice-président)
Amanda Addo
Julien Brault
Alina Mihaela Comment

## COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL (CoForS)

Pascal Bord (président)
René Graf (vice-président)
Madeleine Deckert
Renaud Lieberherr
Christine Schneider

## COMMISSION AD HOC (Commission non permanente, constituée en 2020)

Jean-Pierre Dutoit (président)
Christine Schneider (vice-présidente)
Guy Bärtschi
Monique Esseiva-Thalmann (2020-2023)
Elisabeth Ingold

## DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

Erich Fehr (président), Ville de Bienne
Pascal Bord, CAF
Madeleine Deckert, Commune municipale d'Evilard
Nicolas Gschwind, CAF
Guy Bärtschi, Commune municipale d'Evilard
Glenda Gonzalez Bassi, Ville de Bienne
Natasha Pittet, Ville de Bienne
Ariane Tonon, CAF

# 2. LE CAF EN CHIFFRES

## 2.1. SÉANCES DU CAF

Tous organes confondus, le CAF s'est réuni à 73 reprises durant l'année 2023.

**73**
séances

**PLENUM**
**8 séances**

09.02.2023
05.04.2023
31.05.2023
28.08.2023
25.09.2023
22.11.2023
27.11.2023
07.12.2023

**BUREAU**
**9 séances**

23.01.2023
15.03.2023
17.05.2023
21.06.2023
16.08.2023
12.09.2023
19.09.2023
23.10.2023
22.11.2023

**CC**
**8 séances**

31.01.2023
28.03.2023
10.05.2023
29.06.2023
21.08.2023
18.09.2023
30.10.2023
28.11.2023

**COFORS**
**8 séances**

01.02.2023
01.03.2023
15.05.2023
19.06.2023
21.08.2023
30.08.2023
25.10.2023
29.11.2023

**AD HOC**
**4 séances**

22.05.2023
06.07.2023
02.10.2023
07.12.2023

**DBAJ**
**2 séances**

31.05.2023
04.12.2023

**DÉLÉGATIONS**
**23 séances**

11 séances des délégations HE-Arc, HEP-BEJUNE et
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
7 jours fixes COFRA, CJB, CAF
5 séances de délégation concernant les filières de formations professionnelles

**TRAVAIL ET COORDINATION**
**11 séances**

3 séances en lien avec le sous-projet 2 « Avenir Berne romande »
1 séance du groupe de répartition des subventions de la loi fédérale sur les langues
5 séances de coordination pour le Comité cantonal de planification
2 séances du Groupe de pilotage « Etude du bilinguisme dans les institutions culturelles biennoises »

# 2.2. PARTICIPATION POLITIQUE

Le CAF s'est prononcé sur des consultations, corapports et nominations à 39 reprises durant l'année 2023. Il a répondu à 17 consultations, dont 12 avec commentaires et 5 sans commentaire spécifique car les objets soumis ne touchaient pas directement aux compétences du Conseil. Il a pris position dans le cadre de 13 corapports et consultations restreintes et s'est prononcé sur 8 consultations de nomination. Le CAF a également délégué un représentant dans une commission de sélection afin de prendre part à une procédure de nomination.

**39**
participations

### 17 CONSULTATIONS

1 de la Direction de l'instruction publique et de la culture
2 de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
1 du Grand Conseil bernois
1 de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
4 de la Direction de l'intérieur et de la justice
2 de la Direction de la sécurité
1 de la Direction des finances
2 de la Chancellerie d'Etat
1 de la Direction des travaux publics et des transports
2 de la Confédération

### 13 CORAPPORTS ET CONSULTATIONS RESTREINTES

6 de la Direction de l'instruction publique et de la culture
5 de la Chancellerie d'Etat
1 du Conseil du Jura bernois
1 Direction des travaux publics et des transports

### 8 CONSULTATIONS POUR DES NOMINATIONS

5 de la Direction de l'instruction publique et de la culture
1 de la Direction de l'intérieur et de la justice
1 de la Chancellerie d'Etat
1 du Réseau égalité Berne francophone

### 1 PROCÉDURE DE NOMINATION

1 de la Direction de l'instruction publique et de la culture

# 2.3. REPRÉSENTATIONS

Les membres du CAF ont participé à 46 manifestations organisées durant l'année 2023.

**46**
représentations

## FORMATION

| | |
|---|---|
| 19.01.2023 | Ouverture de la nouvelle infothèque à l'OP Bienne |
| 28.04.2023 | Cérémonie de remise de diplômes en soins infirmiers du ceff santé-social |
| 30.06.2023 | Remise des diplômes du lycée technique du CFP |
| 05.07.2023 | Cérémonie de remise de diplômes de la BFB |
| 05.07.2023 | ceff INDUSTRIE – cérémonie de clôture |
| 06.07.2023 | ceff ARTISANAT – cérémonie de clôture |
| 31.08.2023 | Apéritif des partenaires de Multimondo |
| 15.09.2023 | Forum du bilinguisme – HES-SO – Swiss Skills – l'importance des langues dans la formation professionnelle |
| 27.10.2023 | ceff SANTÉ-SOCIAL – cérémonie de clôture |
| 04.11.2023 | Dies academicus Neuchâtel 2023 |
| 30.11.2023 | Conférence des secrétaires et commission CIIP |
| 02.12.2023 | Célébration Université Berne Dies academicus 2023 |

## SANTÉ ET SOCIAL

| | |
|---|---|
| 24.05.2023 | Forum COFRA - Violence et incivilités : pistes d'action et de prévention |
| 31.05.2023 | Assemblée générale de la PIEA |
| 09.11.2023 | Forum Migration et Intégration |

## CULTURE

| | |
|---|---|
| 11.02.2023 | Vernissage de l'exposition Pertes et Fracas |
| 11.03.2023 | School Dance Award 2023 |
| 15.03.2023 | Présentation du fOrum culture au Grand Conseil |
| 31.03.2023 | La Fourmilière du Gymnase français de Bienne et Jura bernois |
| 05.05.2023 | Soirée d'ouverture des 26$^{es}$ journées photographiques de Bienne |
| 13.05.2023 | Spectacle annuel de l'Atelier 6/15 – Balades en lieux enchantés |
| 10.06.2023 | Vernissage de l'exposition EN DEHORS |
| 10.06.2023 | plusQ'île festival édition 2023 – verre de bienvenue |
| 17.06.2023 | Vernissage de l'exposition estivale de la Fondation de l'abbatiale de Bellelay |
| 24.06.2023 | Stand'été – ouverture du festival |
| 07.07.2023 | KRONE-COURONNE – An other map to Nevada |
| 18.08.2023 | Pique-nique organisé par le Chef de l'Office de la culture |
| 31.08.2023 | Ouverture de la saison de théâtre Nebia |
| 06.09.2023 | Vernissage éditions Alphil – culture, savoirs et patrimoine |
| 08.09.2023 | Ouverture de la saison du théâtre de la Grenouille |
| 09.09.2023 | Vernissage – projet de transformation – Centre théâtral la Grenouille |
| 14.09.2023 | Ouverture du FFFH – 19$^{e}$ édition |
| 21.09.2023 | Three, spectacle d'ouverture de la saison de Nebia |
| 02.11.2023 | Prix de la culture 2023 Ville de Bienne |
| 13.11.2023 | Remise des prix cantonaux de la musique et du cinéma |
| 20.11.2023 | Remise du prix cantonal du bilinguisme dans le domaine de la culture et des prix de la culture et de la médiation culturelle |
| 26.11.2023 | Parcours culturel 2023 |

## BILINGUISME CANTONAL ET RÉGIONAL

| | |
|---|---|
| 13.03.2023 | Evénement de midi sur le thème du bilinguisme dans le cadre du Grand Conseil |
| 02.08.2023 | Célébration 20+ ans des tandems lingustiques du Forum du bilinguisme au Lakelive |
| 16.09.2023 | Remise du prix Forum du bilinguisme dans le cadre du FFFH |

## POLITIQUE ET CITOYENNETÉ

| | |
|---|---|
| 22.02.2023 | Séance plénière publique du CJB |
| 15.05.2023 | Assemblée générale du Comité de la Voix Romande |
| 21.06.2023 | Assemblée générale de l'Association Jura bernois.Bienne |
| 13.09.2023 | Remise des prix BE VOTE 2022/2023 |
| 01.12.2023 | Apéritif des partenaires de la commune d'Evilard |
| 14.12.2023 | Souper du Conseil de Ville de Bienne |

# 3. ÉVÈNEMENTS 2023

Le CAF a vécu plusieurs évènements importants durant l'année 2023.

## ÉLECTION DE NATASHA PITTET

Mme Natasha Pittet (PRR) a été élue par le Conseil de ville de Bienne pour siéger au sein du CAF en tant que représentante du Conseil municipal à la fin de l'année 2022, succédant ainsi à Mme Silvia Steidle (PRR). Mme Natasha Pittet a pris ses fonctions en tant que membre du CAF lors de la séance plénière du 9 février 2023.

## CHANGEMENT AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CAF

Du mois d'août au mois de décembre 2023, le secrétariat général du CAF a pu compter sur les compétences et l'aide de Mme Esther Hincapié dans la gestion courante des affaires du Conseil. Mme Mélissa Imhof, actuelle assistante de la secrétaire générale du CAF, a donné naissance à un petit garçon le 2 juin 2023. Ayant bénéficié d'un congé maternité prolongé, Mme Mélissa Imhof a repris ses fonctions en début d'année 2024. Le CAF remercie Mme Esther Hincapié pour son engagement durant le deuxième semestre 2023.

## DÉCÈS DE MONIQUE ESSEIVA-THALMANN, VICE-PRÉSIDENTE DU CAF

C'est avec une profonde tristesse que le CAF a appris le décès de sa vice-présidente Mme Monique Esseiva-Thalmann (Le Centre) le 7 novembre 2023. Depuis 2006, date de la fondation du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, Mme Monique Esseiva-Thalmann s'était employée à porter inlassablement la voix des personnes francophones de la région dans les affaires cantonales. Élue comme membre du Bureau lors de la législature 2018-2022, puis comme vice-présidente du CAF dès 2022, Mme Monique Esseiva-Thalmann laisse à jamais une empreinte indélébile dans l'histoire du CAF. L'ensemble des membres lui témoignent toute sa reconnaissance pour son engagement.

## ÉLECTION DE MOHAMED HAMDAOUI

Un siège était à repourvoir suite au décès de la vice-présidente Mme Monique Esseiva-Thalmann. M. Mohamed Hamdaoui (Le Centre) a été élu comme membre du CAF le 13 décembre 2023 par le Conseil de ville de Bienne. M. Mohamed Hamdaoui rejoint le Plénum du CAF ainsi que la Commission chargée des relations avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne.

# 4. LES DOMAINES D'ACTION

Le CAF a pour mission de garantir les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne et de promouvoir le bilinguisme, en favorisant la cohabitation de deux communautés linguistiques fortes dans l'espace bilingue biennois. Ces deux missions sont transversales à l'ensemble des activités du Conseil qui se déclinent en six domaines d'action.

## FORMATION

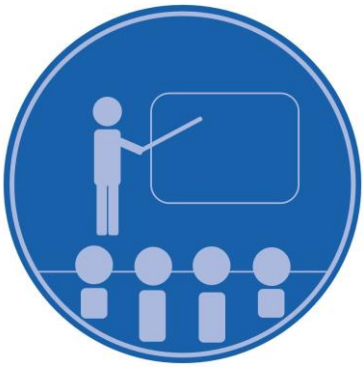

Le CAF a des compétences de négociation et de participation politique. Ces deux compétences sont importantes dans le traitement des affaires liées au domaine « formation » et conduisent le Conseil à intervenir dans des groupes de travail, des délégations et des groupes de pilotage afin d'assurer que la voix des francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne soit entendue. Les axes stratégiques dans ce domaine sont de renforcer l'espace de formation postobligatoire de la région biennoise, notamment pour les jeunes francophones. Le CAF est intimement convaincu qu'un tel renforcement permet de maintenir le personnel qualifié dans la région. Le Conseil suit également l'évolution et soutient les hautes écoles de l'espace bernois afin que celles-ci proposent des filières de formation francophones ou intègrent le respect des langues officielles dans leurs structures.

## SANTÉ ET SOCIAL

Le CAF intervient dans les affaires en lien avec la santé et le domaine social. Ses compétences de négociation et de participation politique lui permettent de prendre position et d'intervenir dans de nombreux dossiers d'importance pour la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne. Il s'est engagé durant l'année 2023, et cela demeure un axe stratégique de la législature 2022-2026, à suivre et soutenir les institutions régionales dans le déploiement de la nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection des enfants (LPEP, OPEP et OSIPE). Il collabore dans ce domaine avec le Conseil du Jura bernois (CJB) et la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA). Le CAF s'engage aussi afin de renforcer le bilinguisme et la prise en compte des deux langues officielles dans le domaine de la santé et des affaires sociales.

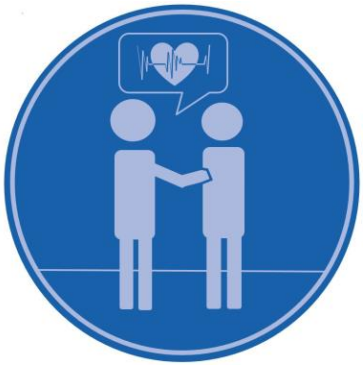

## CULTURE

Le CAF soutient la vie culturelle francophone et bilingue dans l'arrondissement de Biel/Bienne et cela en collaboration avec l'Office de la culture du canton de Berne. Il porte la voix des francophones dans les affaires culturelles notamment au travers de prises de position et de suivis de dossiers. Le Conseil analyse les dossiers de demandes de subventions culturelles cantonales provenant de l'arrondissement de Biel/Bienne et émet des préavis sur la base de critères spécifiques pour l'espace bilingue biennois. Ses activités visent principalement à préserver l'identité francophone dans le secteur culturel et, à ce titre, il porte une attention particulière aux domaines culturels estimés comme « fragiles » tels que le théâtre francophone et les arts de la scène, l'édition francophone et la création littéraire ou encore le cabaret et les arts du cirque. Il participe également aux réflexions menant à la reconnaissance du bilinguisme dans ce domaine.

## BILINGUISME CANTONAL ET RÉGIONAL

L'une des missions du CAF est de promouvoir le bilinguisme dans la région biennoise. Il est entendu par bilinguisme l'existence de deux communautés linguistiques fortes et reconnues afin de rendre possibles des échanges tant sur le plan linguistique que culturel entre ces deux communautés. Le CAF a participé au groupe de travail ayant abouti le 30 août 2018 à la rédaction d'un rapport d'experts sur le bilinguisme du canton de Berne. Depuis, il suit l'évolution de la mise en œuvre des 26 mesures que s'est fixé le Conseil-exécutif sur la base de ce rapport. Le CAF analyse également l'ensemble des consultations et des corapports visant des changements législatifs sous l'angle des intérêts de la communauté francophone, mais aussi du développement potentiel d'échanges entre les deux communautés. Ses actions permettent de rappeler la spécificité de l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne. Le CAF est aussi en contact avec les institutions et organismes de la région afin de comprendre leurs besoins face au bilinguisme.

## POLITIQUE ET CITOYENNETÉ

Le CAF est un conseil politique du canton de Berne. Les 18 membres du Plénum sont élus tant par l'Assemblée municipale d'Evilard, que par le Conseil de ville de Bienne ou encore la Conférence Agglomération biennoise de l'Association seeland.biel/bienne. En tant qu'organe politique, il travaille avec de nombreux partenaires et vise à accroître constamment le réseau de ceux-ci. Il a aussi à cœur de faire connaître aux jeunes et futurs professionnels les outils garantissant les droits de la minorité francophone mis en place au niveau du canton de Berne. Il propose différents formats d'interventions dans les centres de formation. Le CAF a également pour rôle d'assurer le lien avec les autorités communales de l'arrondissement de Biel/Bienne, la Députation francophone au Grand Conseil bernois ainsi que les autorités et les unités de l'administration bernoise.

## COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Le CAF est tenu d'informer la population et les autorités de façon régulière sur ses activités. Il produit chaque année plusieurs communiqués de presse ainsi qu'un rapport d'activités. Pour la législature 2022-2026, il s'est donné comme objectif d'améliorer cette communication en rendant davantage accessibles et visibles les informations relevant de ses activités. Tout comme les démarches prévues au niveau cantonal, un processus de numérisation des publications s'opère au CAF. L'atteinte des objectifs du CAF ne peut se faire que grâce à un réseau de partenaires informés et comprenant le rôle d'un tel organe pour la région biennoise. Le Conseil s'emploie dès lors chaque année à renforcer ce réseau de partenaires.

# 4.1. FORMATION

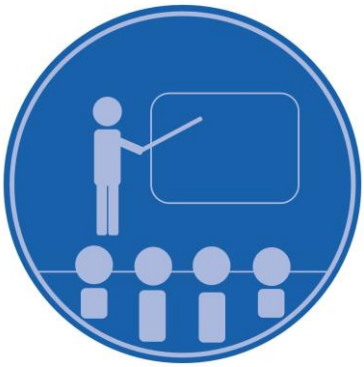

## COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL (COFORS)

La Commission formation, santé-social (CoForS) est composée de 5 membres. Elle a pour tâches la préparation et le suivi des affaires traitées par le CAF dans le domaine de la formation.

Durant l'année 2023, la CoForS, de par les compétences de négociation et de participation politique du CAF, s'est prononcée au sujet de la nomination de plusieurs représentantes et représentants de la région biennoise dans des organes cantonaux et des Conseils d'école. Elle a pris position sur des propositions de révision ou de modification de lois et d'ordonnances touchant le domaine de la formation. Les membres de la CoForS sont également très actifs dans les groupes de travail et de pilotage – tel que le sous-groupe 2 du projet « Avenir Berne romande » – ainsi que dans des délégations telles que celles intervenant en amont des Comités stratégiques de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE, celle en amont des rencontres de la CIIP ou celle visant à suivre les discussions entre la République et Canton du Jura et le canton de Berne en matière de répartition des filières de formations professionnelles artisanales.

La CoForS s'est réunie à huit reprises durant l'année 2023, dont une séance le 1er mars durant laquelle M. Cédric Bassin, directeur du centre de formation professionnelle berne francophone (ceff), a présenté ce dernier. Une rencontre avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler a eu lieu le 21 août 2023. La CoForS a également rencontré M. Lionel Zürcher, directeur de l'Ecole de musique de Bienne ainsi que M. Olivier Membrez, président du Conseil de Fondation de cette école, lors de sa séance du 25 octobre 2023. Finalement, lors de la séance du 29 novembre 2023, la CoForS a accueilli M. Thomas Schneider, nouveau directeur du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP).

La Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique et de la culture (COFRA) est informée des dates de séances de la CoForS. Le secrétaire général adjoint francophone de la Direction de l'instruction publique et de la cutlure (INC) participe à la plupart des séances. La secrétaire générale du CAF y participe avec voix consultative.

De gauche à droite :
**Madeleine Deckert**, Evilard, PLR, dès 2016 | **Christine Schneider**, Belmont, dès 2018 | **Pascal Bord**, président de la CoForS, Bienne, PRR, dès 2014 | **Renaud Lieberherr**, Bienne, PSR, dès 2022 | **René Graf**, vice-président de la CoForS, Orpond, SP+, dès 2018

## DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

Créée en 2009 et selon les bases organisationnelles datant du 17 juin 2014, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région. Composée de 8 membres, la DBAJ compte 3 représentantes et représentants du CAF. Cette délégation se réunit plusieurs fois par année selon les dossiers et thèmes à traiter. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative et assure notamment le secrétariat de la DBAJ, pour le compte des communes municipales de Bienne et d'Evilard. Durant l'année 2023, la DBAJ s'est réunie à deux reprises. Le projet « Avenir Berne romande », projet mis en œuvre par le canton de Berne dans le cadre du changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier, a notamment occupé les membres de la DBAJ durant toute l'année 2023. Elle a également abordé la question des sièges garantis pour les francophones du Cercle électoral de Bienne et du Seeland au Grand Conseil bernois, en collaboration avec le Bureau du CAF.

Composition de la DBAJ :
**Erich Fehr**, président de la DBAJ, Ville de Bienne | **Pascal Bord,** représentant du CAF | **Madeleine Deckert,** Commune municipale d'Evilard | **Nicolas Gschwind**, représentant du CAF | **Guy Bärtschi,** Commune municipale d'Evilard | **Glenda Gonzalez Bassi**, Ville de Bienne | **Natasha Pittet**, Ville de Bienne | **Ariane Tonon**, représentante du CAF

*« La DBAJ soutient le déménagement du ceff Artisanat à Bienne et le renforcement de l'espace biennois comme un espace fort de formation pour l'ensemble de la région. Ce déménagement présente de belles opportunités d'intensifier les synergies entres les institutions de formation et le tissu économique et cela dans le respect du bilinguisme vécu à Bienne ».*

Erich Fehr, président de la DBAJ

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

### Déménagement du ceff ARTISANAT à Bienne

Objectif 1 – 2023 : Le CAF participe aux négociations liées au projet « Avenir Berne romande » et accompagne les différents déménagements d'école prévus dans ce cadre | évaluation en page 20

Suite à la décision de la population de Moutier de changer d'appartenance cantonale dès le 1er janvier 2026, plusieurs travaux, réunis dans le projet « Avenir Berne romande », ont été engagés par le canton de Berne afin de maintenir sur sol bernois les institutions, administrations et organisations cantonales établies actuellement dans la commune de Moutier. Parmi les institutions concernées, il a été question de trouver un nouvel emplacement pour le ceff ARTISANAT. Le canton de Berne a décidé de déménager cette institution de formation à Bienne, à la rue de la Gabelle 18. La DBAJ a soutenu cette proposition en posant toutefois quelques conditions : 1) ne pas induire de concurrence entre le ceff et les autres écoles déjà établies sur le sol biennois, 2) accompagner la venue du ceff ARTISANAT avec des mesures concrètes visant à dynamiser la création de places d'apprentissage à Bienne et 3) éviter de glisser progressivement vers une scission linguistique de l'organisation des formations professionnelles proposées sur sol biennois. Durant l'année 2023, le président de la CoForS et la secrétaire générale du CAF ont participé à une délégation bernoise chargée de suivre les négociations entre les cantons de Berne et du Jura relatives à la répartition des filières de formations professionnelles artisanales. Cette délégation s'est réunie à 5 reprises. Elle était composée, en plus des représentants du CAF, d'un membre et de la secrétaire générale de CJB ainsi que du secrétaire général adjoint francophone de l'INC.

En juillet 2023, la DBAJ a participé également à un corapport cantonal portant sur le crédit d'engagement pour l'étude de projet visant la construction du bâtiment à la rue de la Gabelle 18 qui acueillera le ceff ARTISANAT. Elle s'est prononcée une seconde fois dans le cadre d'une consultation restreinte engagée par l'INC sur trois variantes de collaboration future avec la République et canton du Jura dans le domaine des formations artisanales.

*« Le tissu économique souffre de la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans plusieurs secteurs d'activités. Dans notre région, les écoles professionnelles proposant des filières de formation francophones, alémaniques et bilingues jouent un rôle essentiel pour notre économie. Elles sont aussi, avec les filières de maturité spécialisée et gymnasiale, la porte d'entrée vers des formations hautement qualifiantes. Le CAF contribue à soutenir leurs efforts et développements tout au long de l'année. »*

Pascal Bord, président de la CoForS

## Centre de formation professionnelle CFP Bienne

Objectif 3-2023 : Le CAF soutient les écoles de la région et veille aux intérêts de la population francophone dans la mise en place des différentes réformes – notamment la réforme des maturités gymnasiales ou la réforme du commerce. | évaluation en page 20

Le Contrôle cantonal des finances a été mandaté par la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton (INC) de Berne afin de réaliser un contrôle extraordinaire relatif au fonctionnement du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP) et de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) vis-à-vis de l'institution. Suite à la parution du rapport final le 16 février 2023, le CAF a pris langue avec la Section francophone de l'OMP afin de clarifier la situation et d'aborder les différentes étapes prévues au niveau de l'OMP dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans ledit rapport. Le CAF et le CJB ont alors rédigé un courrier commun à l'attention de Mme Barbara Gisi, cheffe de l'OMP, afin de relever deux points importants à considérer dans l'analyse de la situation et qui n'apparaissent pas dans le rapport rendu par le Contrôle cantonal des finances. Le CAF et le CJB ont fait part de leur surprise notamment de constater que la majorité des comparaisons qui sont proposées dans le cadre dudit rapport semble rattacher le CFP uniquement au côté alémanique du canton, – companrant le fonctionnement du CFP avec des institutions monolingues alémaniques. Or, le CAF et le CJB rappellent l'importance de considérer la situation particulière de l'école, puisque celle-ci évolue dans un espace bilingue – les avantages et les défis que cela représente ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les recommandations rédigées par le Contrôle des finances. Le CAF et le CJB n'ont pas la prétention de venir mettre en doute le sérieux du travail réalisé par le Contrôle des finances, mais souhaitent apporter un point de vue complémentaire à prendre en compte dans la mise en œuvre desdites recommandations. Ils ont alors rappelé qu'il est essentiel de considérer le bilinguisme non pas uniquement sous l'aspect linguistique, mais comme composante inhérente à la structure même du CFP. Par exemple, les discussions portant sur les filières de formations ne peuvent pas être menées de la même façon du côté alémanique et du côté francophone. Généralement, du côté alémanique, les négociations se passent au niveau du canton de Berne lui-même. Pour les filières francophones, cela implique généralement des négociations intercantonales et une compréhension du tissu de la formation professionnelle au niveau de la Suisse romande. Le CAF et le CJB ont alors rappelé, dans ce cas de figure, le rôle crutial que joue l'inspecteur francophone dans ce domaine. Finalement les deux Conseils ont demandé d'être entendus par l'OMP sur ces questions et consultés, si des changements stratégiques dans la conduite de l'école se profilaient – par exemple, retrait de l'inspecteur francophone des activités du CFP. En réponse à ce courrier, l'OMP a annoncé avoir besoin de temps afin d'analyser les recommandations et les voies à suivre pour mettre en œuvre ces dernières. Après plusieurs échanges de courriers durant l'année 2023, le CAF a rencontré Mme Barbara Gisi le 11 septembre 2023. L'occasion de déposer plusieurs demandes concernant la mise en œuvre de ces recommandations. Le CAF a également un représentant qui siège au sein du Conseil d'école du CFP.

## AFFAIRES TRAITÉES

### Rencontre entre la direction de la BFH, le CAF et le CJB et liens avec les Hautes écoles bernoises

Objectif 4-2023 : Le CAF est en contact avec les Hautes écoles du canton et s'entretient avec elles concernant la prise en compte des francophones et du bilinguisme. | évaluation en page 20

Objectif 5-2023 : Le CAF participe aux réflexions sur le développement des Hautes écoles de l'espace BEJUNE et soutient celles-ci. | évaluation en page 20

Mme Ariane Tonon, présidente du CAF, M. Pascal Bord, président de la CoForS ainsi que Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale du Conseil, accompagnés de plusieurs représentants du CJB, ont rencontré M. Sebastian Wörwag, recteur de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), Mme Elizabeth Steele, responsable du bilinguisme de cette institution ainsi que plusieurs membres des directions de départements afin de faire le point sur le développement du bilinguisme à la BFH. Plusieurs demandes ont pu être ainsi formulées notamment : 1) le fait d'ancrer davantage l'école dans le tissu local biennois et d'assurer des liens avec la HE-Arc, 2) d'assurer aux étudiantes et étudiants des différentes filières de formations – même celles hors territoire biennois – une meilleure compréhension du contexte cantonal bilingue dans lequel ils évolueront dans leur future vie professionnelle ou encore 3) de garantir que le bilinguisme national ne soit pas noyé à l'avenir dans une stratégie plurilingue de la BFH portant davantage sur des questions internationales. Le rectorat a eu l'occasion aussi de présenter la nouvelle organisation qu'il prévoit en matière de bi- et plurilinguisme en créant un service du bi- et plurilinguisme au sein de l'état-major de la BFH. Ce changement implique toutefois l'abandon de la commission du bilinguisme réunissant plusieurs représentants des domaines et départements.

Parallèlement aux discussions menées avec le rectorat de la BFH, le CAF est représenté dans différents groupes de travail, groupes de suivi ou groupes de coordination. Ainsi, les membres de la CoForS ont pris part à 11 séances de délégation HEP-BEJUNE, HE-Arc et CIIP. Ces séances interviennent notamment en amont des Comités stratégiques de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE et sont présidées par M. Pierre- Etienne Zürcher, secrétaire général adjoint francophone de l'INC et président de la COFRA, accompagné de M. Loïc Lang, chef de la Section francophone de l'Office de l'enseignement supérieur (OENS). Mmes Christine Schneider et Madeleine Deckert siégent au sein de la délégation de la HE-Arc, tandis que MM. Pascal Bord et Renaud Lieberherr siègent dans les délégations de la HEP- BEJUNE et de la CIIP. Lors de ces séances, il est notamment possible pour le CAF de rappeler certains points d'attention et d'analyser les affaires en y rappelant les intérêts de la population francophone.

Toujours dans le cadre de la coordination scolaire, les secrétaires générales du CAF et du CJB se sont entretenues à sept reprises avec M. Pierre-Etienne Zürcher, dans le cadre de jours fixes. Ces séances plus informelles garantissent un suivi efficace des dossiers et une circulation optimale des informations entre la COFRA, le CJB et le CAF.

### ES tourisme durable à la HE-Arc

Objectif 5-2023 : Le CAF participe aux réflexions sur le développement des Hautes écoles de l'espace BEJUNE et soutient celles-ci. | évaluation en page 20

Le 7 février 2023, il est annoncé dans la presse le lancement d'une étude devant aboutir à la création d'une ES tourisme durable dans l'Arc jurassien. Cette filière sera rattachée à la HE-Arc et deux sites sont analysés, à savoir Bellelay et Saignelégier. La création d'une telle filière est contenue dans le contrat de prestations de la HE-Arc 2022-2024. Le CAF a pu suivre les négociations relatives à la création d'une telle filière au sein des séances de délégations HE-Arc. Il a également discuté de ce point sur le plan politique avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler lors de la rencontre annuelle entre l'INC et le CAF le 21 août 2023. Le CAFsoutient de façon générale de l'idée d'un renforcement du la HE-Arc sur sol bernois et les initiatives permettant d'aller dans ce sens. Il va continuer à suivre ce dossier durant l'année 2024.

## Rencontre annuelle avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler

Objectif 1-2023, Objectif 2-2023, Objectif 3-2023, Objectif 4-2023, Objectif 5-2023 | évaluations en page 20

Le 21 août 2023 a eu lieu la rencontre annuelle entre Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler, une délégation de l'INC et des représentants du CAF. L'occasion de parler, sur le plan politique, de plusieurs dossiers d'importance pour la région. Il a notamment été question de travailler conjointement à renforcer le pôle bernois de la HE-Arc ces prochaines années. Le transfert du ceff ARTISANAT à Bienne ainsi que la situation du CFP suite au rapport du Contrôle cantonal des finances ont été les deux points centraux de la rencontre. Le CAF, en collaboration avec la directrice de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne, ont également eu l'occasion de rappeler les réformes importantes en cours ou à venir ainsi que les enjeux qui en découlent pour l'espace de formation biennois. Il a été question de rappeler la prochaine réforme des maturités gymnasiales en mettant celle-ci en relation avec l'importance d'assurer, dans ce cadre-là, des infrastructures et des capacités en matière de bâtiments suffisantes. La séance du 21 août 2023 qui s'est tenue à l'Ecole supérieure de commerce de Bienne s'est achevée sur une brève présentation de cette dernière par son recteur M. Fabian Aellig. L'occasion de rappeler, dans ce cadre politique, que l'ESC joue un rôle essentiel dans l'accès à des formations professionnelles pour les jeunes biennois, notamment francophones.

## Relations avec les partenaires de la formation professionnelle et avec l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

Objectif 3-2023 : Le CAF soutient les écoles de la région et veille aux intérêts de la population francophone dans la mise en place des différentes réformes – notamment la réforme des maturités gymnasiales ou la réforme du commerce. | évaluation en page 20

Le CAF a assuré des contacts étroits avec les écoles professionnelles de la région et cela afin de mieux comprendre la réalité vécue par ces dernières sur le terrain. Il a notamment garanti un lien solide avec le recteur de l'Ecole supérieure de commerce de Bienne et cela afin de suivre aussi la mise en place de la réforme fédérale des écoles de commerce. Durant l'année 2023, le CAF s'est aussi engagé dans le suivi des travaux consécutifs au rapport du Contrôle cantonal des finances sur le CFP (cf temps forts de l'année 2023 – Centre de formation professionnelle CFP Bienne). La CoForS a accueilli M. Thomas Schneider, directeur du CFP depuis le 1er août 2023, à sa séance du 29 novembre 2023. Le CAF a aussi assuré un contact étroit avec le directeur du ceff, M. Cédric Bassin, et cela afin de mieux comprendre les besoins de cette école dans le cadre du déménagement de la Section artisanale à Bienne. M. Cédric Bassin est intervenu devant les membres de la CoForS afin de présenter le ceff lors de la séance du 1er mars 2023.

Le CAF a pris acte en août 2023 de la volonté de M. Florent Cosandey, chef de la Section francophone de l'OMP, d'opérer une réorientation dans sa carrière. Suite à cette annonce, il a s'agit pour le CAF d'assurer une certaine forme de continuité et de dialogue avec l'OMP ainsi que la Section francophone de ce dernier. Ces liens ont été assurés notamment en collaboration avec le secrétaire général adjoint francophone de l'INC. Des nouveaux liens plus directs ont été tissés avec la direction de l'OMP, aboutissant à une rencontre le 11 septembre 2023 avec la cheffe de de cet Office Mme Barbara Gisi et plusieurs de ses collègues en charge de la formation professionnelle. Le CAF a aussi développé ses contacts avec l'adjointe de M. Florent Cosandey, Mme Emilie Oberling qui a pris la succession par interim de ce dernier par intérim. M. Florent Cosandey a été invité à prendre part à une dernière séance de la CoForS le 30 août 2023 afin de faire le point sur les dossiers. Durant le semestre d'automne 2023, le CAF a également eu contact avec l'OMP dans le cadre de la procédure de sélection de la personne qui doit succéder à M. Florent Cosandey. Un membre du CAF a été nommé pour siéger au sein de la commission de sélection.

Finalement, la situation des écoles de la région, les différentes réformes qui touchent ces écoles ainsi que la question de la réforme des maturités gymnasiales ont été abordés sur le plan politique avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler lors de la rencontre annuelle du CAF avec l'INC le 21 août 2023.

### Renouvellement de la convention aJir

Objectif 2-2023 : Le CAF poursuit le développement du projet aJir et cherche des solutions pour pérenniser ce dernier | évaluation en page 20

Le CAF a travaillé durant le deuxième semestre 2023 afin d'assurer le renouvellement de la convention entre le canton de Berne et l'Association aJir. Pour rappel, le projet aJir soutenu par les autorités publiques locales et cantonales, a été mis en place suite au constat en 2013-2014 que les statistiques de l'OMP révélaient que seules 25% des places d'apprentissage à Bienne étaient occupées par des personnes francophones. Pour certains secteurs d'activités, il a été constaté que moins de 10% des places d'apprentissage, voire parfois moins d'1% de ces places, étaient occupés par des francophones (par exemple : santé, vente). Sans les écoles à plein temps (école de commerce, lycée technique du CFP, etc.) le déséquilibre d'accès à une formation professionnelle entre francophones et alémaniques serait encore plus grand. En 2013-2014, le CAF et l'OMP (notamment sa Section francophone), en partenariat avec de nombreuses institutions et organisations de la région biennoise, mais aussi du Jura bernois, ont fondé un groupe de travail pour apporter des solutions à ce déséquilibre et voir ainsi la situation évoluée vers une meilleure égalité des chances. L'une des mesures retenues a été le projet aJir. Ce projet vise à soutenir particulièrement les jeunes biennois présentant plusieurs difficultés pour l'obtention d'une solution de formation à la sortie de l'école obligatoire. Ils sont francophones et en difficulté scolaire. Le CAF a travaillé au renouvellement de la convention de 2 ans entre le canton de Berne et l'Association aJir de façon à poursuivre les efforts dans ce domaine et maintenir un soutien adéquat aux jeunes bénéficiaires du projet.

## PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS

### Nomination d'un représentant ou d'une représentante du CAF et du CJB au sein de la Commission de la formation professionnelle

Nomination de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 23 février 2023 | traité par la CoForS

À la suite du départ d'un membre de la Commission de la formation professionnelle, le CAF et le CJB ont été invités à nommer une nouvelle représentante ou représentant des régions francophone et bilingue au sein de cette commission. Les deux Conseils ont proposé à la nomination M. Fabien Aellig, recteur de l'Ecole supérieure de commerce de Bienne. Le CJB et le CAF remercient M. Fabian Aellig de se tenir à disposition en tant que représentant des deux régions et lui souhaitent plein succès dans cet engagement.

### Autorisations des dépenses 2023 : crédit d'engagement pour la HE-Arc ; participation du canton de Berne.

Consultation de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 6 avril 2023 | traité par la CoForS

Le CAF a pris position le 6 avril 2023 pour recommander au Conseil-exécutif bernois d'approuver l'autorisation de dépenses 2023 pour la Haute école Arc.

### Nomination d'un membre au Conseil de la Haute école bernoise BFH

Nomination de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 26 avril 2023 | traité par la CoForS

Sur demande de la Direction de l'instruction publique et de la culture, le CAF a été invité à proposer une candidature francophone pour siéger au Conseil de la Haute école bernoise BFH. Après étude du profil recherché, le CAF, conjointement avec le CJB, ont proposé comme candidate francophone Mme Hélène Mourgue d'Algue. Cette dernière n'a pas pu directement être nommée au sein du Conseil de la Haute école bernoise BFH, un nouveau président ou une nouvelle présidente étant recherché. Les deux Conseils attendent dès lors que lors d'une prochaine vacance, Mme Hélène Mourgue d'Algue soit nommée pour siéger dans ce sénacle.

### Autorisation de dépense pour l'étude de projet du ceff

Consultation de la Direction des travaux publics et des transports | 31 mai 2023 | traitée par la DBAJ

Après l'analyse des différents documents soumis à la consultation, la DBAJ s'est prononcé en faveur du crédit d'engagement prévu pour l'étude de projet de bâtiment à la rue de la Gabelle 18. Ce crédit doit permettre le déménagement effectif du ceff ARTISANAT à Bienne dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

### Ordonnance sur l'exécution du régime d'encouragement relatif au programme « Jeunes Talents Musique » (OJTM)

Consultation de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 18 août 2023 | traité par la CoForS

Dans le cadre de la révison de l'ordonnance sur l'éxécution du régime d'encouragement relatif au programme « Jeunes Talents Musique », le CAF a pris position le 18 août 2023 en soutenant la consolidation prévue dans le domaine de l'encouragement des jeunes talents. Le Conseil a rappelé toutefois l'importance de soutenir également sur le terrain les projets mis en place par les communes. Dans ce sens, le CAF a demandé de compléter l'article 17 du projet d'ordonnance en ajoutant une lettre stipulant que des transferts de tâches sont possibles et que les moyens financiers pour assumer ces dernières sont attribués par le canton de Berne aux communes. De plus, le CAF a demandé à être consulté lors de la rédaction et de l'adaptation du programme d'encouragement cantonal car ce domaine est important pour la culture francophone et s'inscrit dans la continuité des efforts et outils développés dans le domaine de la formation et de la culture pour soutenir et assurer l'existence d'un tissu culturel francophone riche dans la région. Le Conseil a également demandé à participer à la nomination de la représentante ou du représentant francophone qui siégera au sein de la Commission spécialisée en charge de la sélection des jeunes talents. Finalement, le CAF a rappelé que le canton de Berne a mis plusieurs outils en place ces dernières années afin de soutenir les milieux culturels francophones et bilingues et qu'il est donc impératif que ce soutien se fasse aussi au niveau de la relève. Le CAF a demandé d'introduire une clause à l'article 14 qui assure que des jeunes talents francophones soient soutenus chaque année.

### Commission de sélection – chef·fe de la Section francophone de l'OMP

Consultation de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 28 août 2023 | traité par le Bureau et par la CoForS

Suite au départ de M. Florent Consandey, chef de la Section francophone de l'OMP, une commission de sélection a été mise en place par l'INC. Conformément à la législation sur le statut particulier, le CAF a nommé, lors de la séance plénière du 28 août 2023, M. Renaud Lieberherr pour représenter le Conseil dans cette procédure de nomination. Un appel à candidature pour nommer la personne qui succédera à M. Florent Cosandey a été lancée durant l'automne 2023. Après deux tours d'entretien, la procédure a dû être relancée à la fin de l'année 2023. La commission de sélection continuera dès lors son travail en 2024.

### Autorisations des dépenses 2024 : crédit d'engagement pour la HE-Arc et HES-SO ; participation du canton de Berne.

Consultation de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 1er novembre 2023 | traité par la CoForS

Le CAF et le CJB ont pris position en commun le 1er novembre 2023 en recommandant au Conseil-exécutif bernois d'approuver l'autorisation de dépenses 2024 pour la HES-SO et à la HE-Arc pour l'année 2024.

### Autorisations des dépenses 2024 : crédit d'engagement pour la HEP-BEJUNE ; participation du canton de Berne.

Consultation de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 1er novembre 2023 | traité par la CoForS

Le CAF et le CJB ont pris position en commun le 1er novembre 2023 en recommandant au Conseil-exécutif bernois d'approuver l'autorisation de dépenses 2024 pour la HEP-BEJUNE. Dans leur prise de position les deux Conseils ont fait part de leur inquiétude d'une baisse des effectifs et ont demandé des compléments d'information quant aux raisons de cette baisse et à la nécessité de mettre en place certaines mesures au niveau de la HEP-BEJUNE.

## EVALUATION DES OBJECTIFS 2023

### Axe stratégique 2022-2026 | Renforcer l'espace de formation postobligatoire de la région biennoise, notamment pour les jeunes francophones

Objectif 1-2023:
Le CAF participe aux négociations liées au projet « Avenir Berne romande » et accompagne les différents déménagements d'écoles prévus dans ce cadre**.**

L'objectif est atteint. Le CAF, respectivement la DBAJ, ont pris part à divers pans du projet « Avenir Berne romande » et cela en particulier dans le projet de déménagement du ceff ARTISANAT à la rue de la Gabelle 18 à Bienne. Le président de la CoForS et la secrétaire générale du CAF ont pris part à une délégation mise en place par l'INC afin de suivre les négociations entre les cantons de Berne et du Jura en matière de répartition des filières de formations professionnelles artisanales.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 14, 17, 19, 42

Objectif 2-2023:
Le CAF poursuit le développement du projet aJir et cherche des solutions pour pérenniser ce dernier.

L'objectif est partiellement atteint. Le CAF s'est engagé durant l'année 2023 pour le renouvellement de la convention de 2 ans entre le canton de Berne et l'Association aJir. Il a également épaulé cette dernière pour le dépôt d'une demande et l'obtention d'une subvention via la loi fédérale sur les langues. Néanmoins, aucune voie n'a pu être trouvée pour pérenniser l'enveloppe financière de ce projet dans le temps.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 17, 18, 35

Objectif 3-2023:
Le CAF soutient les écoles de la région et veille aux intérêts de la population francophone dans la mise en place des différentes réformes – notamment la réforme des maturités gymnasiales ou la réforme du commerce.

L'objectif est atteint. Le CAF entretient tout au long de l'année d'étroits contacts avec les écoles professionnelles et le Gymnase français de Bienne et du Jura bernois. Ces contacts permettent de garantir un suivi quant à l'implantation des réformes telles que la réforme des écoles de commerce ou la réforme des maturités gymnasiales. Le CAF a discuté avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler des enjeux que ces réformes représentent pour la région.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 15, 17, 19

### Axe stratégique 2022-2026 | Suivre l'évolution et soutenir les Hautes écoles de l'espace bernois (HEP-BEJUNE, HE-Arc, BFH et Université de Berne).

Objectif 4-2023:
Le CAF est en contact avec les Hautes écoles du canton et s'entretient avec elles concernant la prise en compte des francophones et du bilinguisme.

L'objectif est atteint. Le CAF participe à des séances de délégation de l'INC et est informé en amont des Comités stratégiques des points qui concernent les Hautes écoles du canton de Berne. Le CAF et le CJB se sont entretenus avec la direction de la BFH afin de déposer plusieurs demandes en matière de développement du bilinguisme au sein de cette institution. Des contacts réguliers avec la chargée des affaires francophones à l'Université de Berne sont garantis tout au long de l'année.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 16, 17

Objectif 5-2023:
Le CAF participe aux réflexions sur le développement des Hautes écoles de l'espace BEJUNE et soutient celles-ci.

L'objectif est atteint. Le CAF suit le développement des Hautes écoles du canton de Berne, en particulier ceux concernant la HEP-BEJUNE et la HE-Arc. Le CAF s'est engagé, au côté du CJB, dans l'analyse visant la création d'une ES en tourisme durable à la HE-Arc. Les deux Conseils suivent également avec attention les variations constatées au niveau des effectifs du corps estudiantin de ces deux hautes écoles.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 16, 17, 18, 19

# 4.2. SANTÉ ET SOCIAL

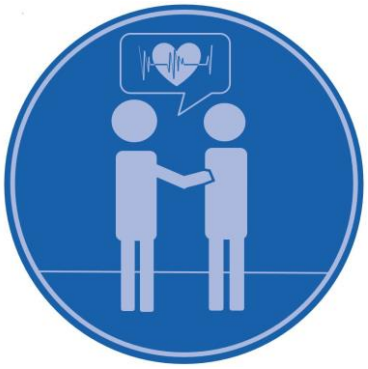

## COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL (COFORS)

La Commission formation, santé-social (CoForS) est composée de 5 membres. Outre ses tâches dans le domaine de la formation, elle a aussi pour tâches la préparation et le suivi des affaires traitées par le CAF dans le domaine de la santé et du social.

Durant l'année 2023, la CoForS, de par les compétences de négociation et de participation politique du CAF, s'est prononcée sur la nomination de représentantes et représentants de la région biennoise dans des organes cantonaux. Elle a pris position sur des propositions de révision ou de modification de lois touchant le domaine de la santé et du social. Les membres de la CoForS sont également actifs dans des groupes de coordination ainsi que dans des Commissions – tels que le groupe de coordination pour le Comité cantonal de planification de l'offre de la LPEP et la Commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère.

La CoForS s'est réunie à huit reprises durant l'année 2023. Ces rencontres ont permis notamment d'assurer le suivi du déploiment sur le terrain de nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP, OPEP et OSIPE), de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) et du Programme d'intégration PIC3. La secrétaire générale participe aux séances avec voix consultative.

De gauche à droite :
**Madeleine Deckert**, Evilard, PLR, dès 2016 | **Christine Schneider**, Belmont, dès 2018 | **Pascal Bord**, président de la CoForS, Bienne, PRR, dès 2014 | **Renaud Lieberherr**, Bienne, PSR, dès 2022 | **René Graf**, vice-président de la CoForS, Orpond, SP+, dès 2018

*« Le CAF garantit un soutien à ses partenaires locaux et régionaux. Il a travaillé en étroite collaboration avec la PIEA ainsi qu'avec les services sociaux afin de rappeler systématiquement les besoins de notre région à l'Office des mineurs. Il a débuté l'analyse des différentes mesures financées par le canton de Berne en matière d'intégration de la population de nationalité étrangère afin de s'assurer que les besoins des personnes s'intégrant en langue française soient couverts par des structures suffisantes. »*

Pascal Bord, président de la CoForS

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

### Programme d'intégration du canton de Berne (PIC3)

Objectif 5-2023 | Le CAF rencontre les acteurs du domaine de l'intégration, suit la mise en place du Programme d'intégration cantonal et veille à l'intérêt des francophones dans les différentes étapes du processus d'intégration. | évaluation en page 25

Dans le cadre du programme d'intégration cantonal 2024-2027, le CAF avait pris position le 28 septembre 2022, en émettant plusieurs remarques toujours dans l'optique de garantir le respect et l'accès aux deux langues officielles pour les personnes bénéficiaires et d'assurer ainsi des mesures d'intégration aussi bien en français qu'en allemand. Le CAF demandait alors dans cette prise de position qu'à l'établissement de contrats de prestations avec des prestataires externes, le canton de Berne veille systématiquement à inscrire une disposition visant ce « respect des deux langues officielles » et qu'une enveloppe financière spécifique à la réalisation de cette disposition soit octroyée par le canton (« forfait bilinguisme ») auxdits prestataires. Cette demande faisait aussi écho à une mesure que s'était fixée le Gouvernement bernois en matière de bilinguisme suite aux recommandations émises dans le rapport d'experts sur le bilinguisme du 31 août 2018 (ACE 696/2019). En effet, « la Chancellerie d'Etat est chargée, en collaboration avec la Direction des finances, d'analyser et de renforcer la prise en compte des langues officielles dans les contrats de prestations lorsque des tâches publiques sont déléguées, dans les régions ou les institutions où les deux langues officielles doivent être utilisées. » (mesure 12, ACE 696/2019).

Afin d'accompagner l'entrée en vigueur du PIC3 en 2024 et d'analyser plus en détail les besoins du terrain en matière d'offres et de mesures francophones, le président ainsi qu'un membre de la CoForS, accompagnés de la secrétaire générale du CAF, ont pris langue avec les responsables de l'Antenne d'intégration Jura bernois-Bienne-Seeland. Suite à ces premières discussions, le CAF a rencontré M. Raphael Ben Nescher, responsable du Service de l'intégration du canton de Berne. Lors de cette entrevue, il a été abordé les conditions visant le respect des deux langues officielles dans les tâches externalisées par le canton de Berne dans le domaine de l'intégration et de la protection contre les discriminations. Les dispositions prévues dans les contrats de prestations visant à garantir ce respect des langues officielles a également fait l'objet d'une discussion. La rencontre a ainsi permis de signaler plusieurs besoins identifiés par le CAF ou par l'Antenne d'intégration Jura bernois-Bienne-Seeland dans ce domaine.

Le CAF a également pris part au Forum Migration et Intégration organisé par la Ville de Bienne et a ainsi pu discuter avec plusieurs prestataires assurant lesdites prestations externalisées par le canton. Cette rencontre a été l'occasion de rencontrer de nombreux partenaires actifs sur le terrain. Finalement, le CAF a soutenu le Service d'intégration de la Ville de Bienne dans le dépôt de trois demandes de subventions via la loi fédérale sur les langues et cela afin d'obtenir un soutien durant l'année 2024 pour le travail conséquent que ce Service assure afin de garantir le respect des deux langues officielles. Ces demandes viennent ainsi compléter la liste des partenaires avec qui le CAF travaille et qui déposent des demandes de soutien. Dans le domaine de l'intégration et de la migration, le CAF épaule également des partenaires tels que Effe ou Multimondo dans les demandes de subventions via la loi fédérale sur les langues.

## AFFAIRES TRAITÉES

### Déploiment de la nouvelle loi sur le handicap

Objectif 4-2023 | Le CAF poursuit son dialogue avec les prestataires de santé de la région afin de renforcer la prise en compte du bilinguisme dans le domaine des soins. | évaluation en page 25

Le canton de Berne prévoit une refonte totale du dispositif de soutien aux personnes en situation de handicap et met ainsi en place une nouvelle législation dans ce domaine. Parrallèlement à cela, et pour faire suite au rapport d'experts sur le bilinguisme du 31 août 2018, le Conseil-exécutif s'est fixé 26 mesures afin d'améliorer la prise en compte du bilinguisme sur le plan cantonal. Parmi ces mesures, « la Chancellerie d'Etat est chargée, en collaboration avec la Direction des finances, d'analyser et de renforcer la prise en compte des langues officielles dans les contrats de prestations lorsque des tâches publiques sont déléguées, dans les régions où les institutions où les deux langues officielles doivent être utilisées. » (mesure 12, ACE 696/2019. Le développement étant un également un objectif de la présente législature.

Le CAF a pris contact en début d'année 2023 avec la DSSI afin de s'assurer que, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les prestations destinées aux personnes en situation de handicap (LPHand et OPHand), les contrats de prestations prévus entre le canton de Berne et certains prestataires externes tiennent compte de la réalité bilingue de la région biennoise et assurent des services dans la langue officielle des bénéficiaires. Afin de mener ces discussions, le CAF a sollicité à plusieurs reprises une rencontre avec le chef de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) ainsi que le chef du Service des institutions sociales et assistance sans succès. Les travaux vont dès lors se poursuivre durant l'année 2024. Le CAF va ainsi suivre la mise en place de la LPHand et tenter d'analyser si les tâches externalisées par le canton de Berne sont effectivement réalisées dans le respect de la langue des bénéficiaires.

### Relation avec l'Office des mineurs et rapport 2024 pour la partie francophone

Objectif 2-2023 | Le CAF suit la mise en œuvre de la LPEP en soutien de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA) et des institutions. | évaluation en page 25

Le CAF suit depuis plusieurs années la mise en place de la nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP). Dans ce cadre, le CAF et le CJB ont la possibilité de nommer une représentante ou un représentant au sein du Comité de planification cantonal. Ce Comité a pour tâche d'épauler le canton dans la planification des offres résidentielles et ambulatoires. Les deux Conseils ont été amenés en 2023 à nommer une personne pour suppléer le représentant des régions Bienne-Jura bernois dans le Comité de planification. Les secrétaires générales du CAF et du CJB ont également pris part à 5 rencontres en amont et en aval des séances du Comité de planification cantonal et cela afin de coordonner les actions et demandes provenant des Conseils et de la PIEA. Ce travail de coordination vient compléter celui réalisé par Mme Christine Schneider, membre de la CoForS, siégeant au sein du Comité de la PIEA. En fin d'année 2024, le CAF a également adressé un courrier à l'Office des mineurs (OM) afin de s'assurer que le rapport réalisé en 2024 concernant la région francophone et bilingue du canton tienne compte de la réalité linguistique de la région biennoise. En d'autres termes, le CAF demande à ce que les données relatives à la région biennoise soient également analysées sous l'angle de la langue du « bénéficiaire ». En effet, il n'est pas pensable de faire une analyse des besoins, analyse qui ensuite devient un indicateur de base pour les planifications futures, sans tenir compte, dans la région biennoise, de la variable « langue ».

## PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS

### Nomination d'une représentante ou d'un représentant au sein du Comité cantonal de planification

Consultation de la Direction de l'intérieur et de la justice | 30 mars 2023

Dans le cadre de la mise en place de la LPEP, il est prévu que des rapports sur les régions se fassent à intervalles réguliers. Ces rapports sont un des piliers des planifications régulières prévues dans la législation sur les prestations particulières. Les dispositions mises en place par le canton de Berne afin d'assurer la construction de ces planifications comprennent la création d'un Comité cantonal de planification réunissant plusieurs professionnelles et professionnels du domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte (institution, association, etc.). Compte tenu des travaux menés depuis plusieurs années dans la partie francophone et bilingue du canton, une place au sein de ce Comité de planification a été réservée à un représentant ou une représentante de notre région et cela afin de faire entendre les besoins des francophones dans ce domaine. Dans leur prise de position commune du 30 mars 2023, le CAF et le CJB ont nommé Mme Virginie Laederach, travaillant aux services sociaux de la Ville de Bienne, comme successeur de Mme Gaëlle Le Berre. Mme Virginie Laederach devient ainsi la nouvelle suppléante de M. Laurent Knecht, représentant des régions Bienne-Jura bernois siégeant au sein du Comité cantonal de planification.

### Modification de l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE)

Consultation de la Direction de l'intérieur et de la justice | 19 mai 2023

Dans sa prise de position du 19 mai 2023, le CAF a salué les nouvelles dispositions en matière de placement chez des parents nourriciers et a exprimé son soutien à la prise de position et aux demandes de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA). Le CAF a expressément demandé que la langue officielle pratiquée soit respectée. Que ce soit dans le traitement concernant la délégation de tâches à des services communaux ou à des services externes ou dans l'établissement des contrats de prestations avec les services communaux ou services externes. Le CAF a relevé que les contrats touchant l'espace bilingue biennois doivent contenir des dispositions claires afin que les deux communautés linguistiques soient traitées sur un pied d'égalité. Il a demandé que, compte tenu de la spécificité de l'espace bilingue biennois, une analyse soit menée afin d'évaluer l'impact financier que peut avoir la gestion d'un service bilingue. Dans le cas où un tel impact est avéré, il conviendrait de permettre l'attribution d'un soutien spécifique pour la gestion des tâches bilingues. Finalement, le CAF a appellé le canton à assurer également une surveillance des services communaux ou organes privés qui soit respectueuse des langues officielles pratiquées par ces services.

### Révision partielle de l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF)

Consultation de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration | 1er juin 2023

Dans sa prise de position du 1er juin 2023, le CAF a salué le travail réalisé par la DSSI afin de préciser les termes et les catégories de professionnels. Il a également salué la nouvelle base légale concernant l'encadrement des parents de jour. Il a cependant fait part de plusieurs commentaires en lien avec le respect des langues officielles, notamment concernant l'accessibilité des outils et application en français pour les professionnel·le·s. Il a également demandé à ce que soit préciseé que les inspections régulières et inopinées, soient réalisées dans la langue ou les langues officielles de la structure inspectée ou celle pratiquée par l'accueillante ou l'acceuillant. Selon l'article 27e, il est demandé que les accueillants et accueillantes en milieu familial suivent une formation de base. Le CAF demande à ce que la DSSI s'assure que l'offre de telles formations soit accessible en français. Les associations d'accueil qui seraient amenées à organiser de telles formations, devraient recevoir une aide financière qui prenne en compte l'organisation des formations dans les deux langues.

## EVALUATION DES OBJECTIFS 2023

### Axe stratégique 2022-2026 | Suivre la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de la protection (LPEP, OPEP, OSIPE).

Objectif 1-2023:
Le CAF soutient les représentantes et représentants régionaux siégeant au sein du Comité de planification cantonal.

L'objectif est atteint. Le CAF a participé à 5 rencontres avec les représentantes et représentants régionaux siégeant dans le Comité de planification ainsi qu'avec le CJB et la PIEA. Une représentante du CAF siège dans le Comité de la PIEA et assure une coordination entre les deux institutions. Le CAF a adressé un courrier à l'OM afin de rappeler les modalités importantes à prendre en compte dans l'analyses des prestations francophones et bilingues.
Pages du rapport en lien avec l'objectif : 7, 21, 23, 24

Objectif 2-2023:
Le CAF suit la mise en œuvre de la LPEP en soutien de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA) et des institutions.

L'objectif est atteint. Mme Christine Schneider, représentante du CAF au Comité de la PIEA, assure notamment la coordination entre le Conseil et cette organisation. Le CAF a rappelé également à l'OM les modalités importantes à prendre en compte dans l'analyses des prestations francophones et bilingues pour l'établissement du rapport 2024.
Pages du rapport en lien avec l'objectif : 7, 21, 23, 24

### Axe stratégique 2022-2026 |Soutenir les institutions régionales et renforcer les liens avec la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA).

Objectif 3-2023:
Le CAF participe aux séances de la PIEA et se positionne en soutien de cette institution.

L'objectif est atteint. Mme Christine Schneider, représentante du CAF au Comité de la PIEA, assure notamment la coordination entre le Conseil et cette organisation. Le CAF a rappelé également à l'OM les modalités importantes à prendre en compte dans l'analyses des prestations francophones et bilingues pour l'établissement du rapport 2024.
Pages du rapport en lien avec l'objectif : 7, 23

### Axe stratégique 2022-2026 | Soutenir et participer au renforcement du bilinguisme au sein des institutions de santé et des affaires sociales de la région biennoise.

Objectif 4-2023:
Le CAF poursuit son dialogue avec les prestataires de santé de la région afin de renforcer la prise en compte du bilinguisme dans le domaine des soins.

L'objectif est partiellement atteint. Le CAF a soutenu le CHB dans sa demande de subvention 2024 via la loi fédérale sur les langues. Les contacts avec cette institution ont été plus ténus. Cela s'explique par le fait que moins de personnes dénoncent des dysfonctionnements auprès du CAF. Le CAF a tenté d'ouvrir un dialogue avec les services de la DSSI en charge de la mise en place de la LPHand, mais ces démarches n'ont pas abouti.
Pages du rapport en lien avec l'objectif : 23

Objectif 5-2023:
Le CAF rencontre les acteurs du domaine de l'intégration, suit la mise en place du Programme d'intégration cantonal et veille à l'intérêt des francophones dans les différentes étapes du processus d'intégration

L'objectif est atteint. Le CAF s'est entretenu avec le responsable du PIC 3 au niveau du canton de Berne afin de mieux comprendre le traitement des personnes s'intégrant en français. Il a également tissé d'étroits contacts avec l'Antenne régionale d'intégration Bienne-Seeland-Jura bernois afin de définir leurs besoins, relayer ceux-ci auprès du canton et les soutenir dans certaines demandes de subventions cantonales et fédérales.
Pages du rapport en lien avec l'objectif : 22

# 4.3. CULTURE

## COMMISSION CULTURE (CC)

La Commission culture (CC) est composée de 5 membres. Elle soutient la vie culturelle francophone et bilingue en prononçant un préavis déterminant sur les dossiers de demandes de subventions cantonales dans l'arrondissement de Biel/Bienne. Elle a aussi pour tâche la préparation et le suivi des affaires traitées par le CAF dans le domaine de la culture.

Durant l'année 2023, la CC, de par les compétences de négociation et de participation politique du CAF, s'est prononcée sur la nomination de plusieurs représentantes et représentants de la région biennoise dans des organes cantonaux. Elle a pris position sur des propositions de révisions ou de modifications de lois et d'ordonnances touchant le domaine de la culture. En plus des préavis émis concernant les dossiers de demandes de subventions cantonales, la CC a participé activement à la mise en place d'un Prix cantonal du bilinguisme dans le domaine de la culture.

La CC s'est réunie à huit reprises durant l'année 2023. Elle a procédé dans ce cadre à plusieurs échanges avec des représentantes et représentants du canton de Berne ainsi qu'avec des actrices et acteurs culturels. Lors de la séance du 28 mars 2023, Mmes Camille Regli et Kristina Grigorjeva, directrices de la Krone-Couronne, ont présenté cette institution culturelle. C'est également lors de cette séance que la CC a pris congé de Mme Catherine Kohler, collaboratrice scientifique à l'OC et l'a remerciée pour son engangement et la bonne collaboration. La personne qui lui succède, Mme Valérie Meylan, a pris part aux séances de la CC dès le 10 mai 2024 en tant que collaboratrice scientifique à l'OC. Le 21 août 2023, la CC a mené sa rencontre annuelle avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler. La CC a également rencontré M. Lionel Gafner, administrateur du fOrum culture, lors de sa séance du 30 octobre 2023.

Les séances de la CC se sont déroulées en présence de Mme Mélanie Cornu, déléguée aux affaires francophones et bilingues à l'OC, de Mme Catherine Kohler puis de Mme Valérie Meylan, collaboratrice scientifique à l'OC ainsi que de M. Pierre-Etienne Zürcher, secrétaire général adjoint francophone de l'INC et président de la COFRA. La secrétaire générale prend part aux séances avec une voix consultative.

De gauche à droite :
**Julien Brault**, Bienne, UDC, dès 2022 | **Alina Mihaela Comment**, Schwadernau, dès 2022 | **Nicolas Gschwind**, président de la CC, Bienne, PSR, dès 2022 | **Amanda Addo**, Bienne, PSR, dès 2022 | **Jean-Pierre Dutoit**, vice-président de la CC, Nidau, PRR, dès 2018

*« Dans le domaine culturel, l'année 2023 a permis la concrétisation de projets importants dans lesquels le CAF s'était impliqué, tels que le Prix cantonal du bilinguisme dans la culture et l'adoption du règlement révisé de l'Office de la culture. Par ailleurs, des réflexions importantes à plus long terme ont été lancées sur certains sujets, par exemple concernant la place du bilinguisme dans le fonctionnement des institutions culturelles biennoises. »*

Nicolas Gschwind, président de la CC

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

### Règlement de l'OC

Objectif 2-2023 : Le CAF participe aux réflexions menant à la reconnaissance du bilinguisme dans le domaine de la culture. | évaluation en page 31

Le CAF a travaillé près de deux ans avec l'Office de la culture du canton de Berne (OC) afin de revoir la deuxième version du règlement de cet office. Consulté sur ce règlement une première fois en 2016, lors de la réorganisation de l'OC, le CAF a fait entendre les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Bienne dans les travaux de la première modification mais également dans ceux de la deuxième modification du règlement finalisée en décembre 2023. Dans le cadre de ces travaux, les représentants du CAF se sont entretenus notamment avec le délégué au bilinguisme interne de l'OC ainsi qu'avec le chef de l'OC. Ces échanges ont permis de garantir que l'OC développe une vision constructive et respectueuse de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne. Le CAF a rappelé à cette occasion l'importance d'ancrer la notion de bilinguisme dans le contexte politique et historique, en soulignant notamment la volonté politique du canton de Berne de protéger la minorité francophone et d'assurer l'existence d'une communauté francophone forte. Ce n'est qu'à cette condition que l'existence du bilinguisme cantonal est rendue possible. Ces éléments sont notamment à prendre en compte dans l'accueil de nouveaux membres du personnel de l'OC ainsi que dans les activités développées par la personne occupant le poste de délégué·e au bilinguisme interne de l'OC.

### Prix cantonal du bilinguisme dans le domaine de la culture

Objectif 2-2023 : Le CAF participe aux réflexions menant à la reconnaissance du bilinguisme dans le domaine de la culture. | évaluation en page 31

Dans son arrêté 696/2019, le Conseil-exécutif bernois avait chargé l'INC d'étudier, avec les partenaires de son choix, la mise en place d'un Prix du bilinguisme dans la culture, qui serait décerné en parallèle au Prix de la culture du canton de Berne. Afin de mettre en œuvre cette mesure, l'Office de la culture (OC) a invité, durant l'année 2022, plusieurs partenaires, dont le CAF, à siéger au sein d'un groupe de travail. En 2023, le CAF a ainsi poursuivi son engagement dans ce dossier en proposant trois candidates et candidats de la région pour siéger au sein du jury chargé de nommer le lauréat de ce prix. Sur la base de cette proposition, M. Lionel Gafner, administrateur du fOrum culture, a ainsi été nommé par l'OC pour siéger en tant que membre de ce jury. Le CAF a participé également à l'appel à candidatures public visant à soumettre des propositions d'institutions et d'artistes culturels pouvant prétendre à l'obtention de ce prix. Au total, le CAF a soumis 6 propositions à l'OC. Le premier Prix du bilinguisme dans le domaine de la culture a été attribué à « Das.Ventil » le 20 novembre 2023, lors d'une cérémonie au théâtre Nebia.

*Remise du Prix du bilinguisme dans le domaine de culture à Das.Ventil. ©OC/ Josefine Lim*

## AFFAIRES TRAITÉES

### Subventions cantonales

Objectif 1-2023 : Le CAF poursuit l'émission de préavis et veille, en dialogue avec le canton, à éviter une trop grande péjoration de la situation en lien avec la situation financière des communes. | évaluation en page 31

Objectif 3-2023 : Le CAF s'engage particulièrement pour les domaines culturels fragiles (théâtre francophone et arts de la scène, l'édition francophone et la création littéraire, cabaret et arts du cirque) | évaluation en page 31

Le CAF rend publiques deux à trois fois par année ses activités en matière de préavis concernant les demandes de subventions culturelles et un bilan annuel sous forme statistique est établi dans le cadre de ce rapport. En 2023, le CAF s'est prononcé sur un total de 187 dossiers de subventions culturelles, soit le nombre le plus élevé de ces dernières années. Sur ces 187 dossiers, 116 demandes de subventions ont pu bénéficier des critères spécifiques de soutien à la culture en espace bilingue. Neuf dossiers provenaient du nouveau périmètre d'action du CAF. Le CAF a également pris connaissance de 71 projets germanophones.

*Tableau 1*
*Nombres de dossiers traités par la CC du CAF entre 2019 et 2023, nombre de dossiers ayant concernés des subventions croisées entre le CAF et le CJB et montants préavisés.*

| Dossiers de subventions soumis au CAF | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de dossiers soumis par l'OC au préavis du CAF | 168 | 158 | 121 | 167 | **187** |
| Dont nombre de projets croisés CAF – CJB (soumis aux deux Conseils) | 8 | 6 | 5 | 7 | **9** |
| Total des montants préavisés par le CAF (CHF) | 692 775 | 921 975 | 694 630 | 932 572 | **894 744** |

Ces montants reflètent l'action du CAF en faveur de la vie culturelle de la région biennoise : divers projets ont ainsi obtenu un soutien cantonal accru grâce au préavis déterminant du Conseil. Avec le soutien du CAF et dans le respect de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) qui vise à renforcer le canton de Berne comme espace culturel bilingue, le canton peut en effet soutenir des projets francophones ou bilingues issus de l'arrondissement de Biel/Bienne pour un montant dépassant la stricte subsidiarité communale. Cette pratique a été codifiée très clairement depuis 2014 au sein d'une notice. Le montant total fluctue d'année en année, en fonction des projets.

En 2023, sur les 116 dossiers relevant de la compétence du CAF, le Conseil a suivi à 79 reprises la proposition formulée par l'OC, tandis que 37 dossiers ont fait l'objet d'un préavis divergeant par rapport à la proposition initiale de soutien de l'OC. Cela représente un montant supplémentaire attribué au tissu culturel biennois de 124 370 francs par rapport à la proposition initiale de l'OC. Sur les 37 dossiers divergeants, un seul préavis du CAF n'a pas été suivi par l'OC. Le CAF se réjouit de constater que l'enveloppe otroyée au milieu culturel durant l'année 2023 correspond à celles des années avant la pandémie de COVID-19. Ceci est la preuve de la vigueur du tissu culturel biennois.

Neuf dossiers concernant à la fois les arrondissements de Biel/Bienne et du Jura bernois ont pu bénéficier en 2023 d'un soutien croisé entre le CAF et le CJB. Ces subventions croisées sont le reflet de la politique d'encouragement commune existant entre le CAF et le CJB. Celle-ci est rendue possible notamment lorsque des organisations ou des acteurs et actrices de Bienne et du Jura bernois participent à un même projet ou événement.

A noter que les montants présentés ci-dessus ne comprennent que les projets ponctuels et les aides aux programmes provenant d'actrices et d'acteurs culturels ou d'organisations de l'arrondissement de Biel/Bienne. Les montants versés aux grandes institutions culturelles de portée régionale sont fixés dans un processus séparé (contrats de prestations sur 4 ans) sur lequel le CAF ne se prononce pas.

### Subventions selon les accords avec Pro cinéma Berne et Berner Design Stiftung

Objectif 1-2023 : Le CAF poursuit l'émission de préavis et veille, en dialogue avec le canton, à éviter une trop grande péjoration de la situation en lien avec la situation financière des communes. | évaluation en page 31

En janvier 2022, le CAF et Pro cinéma Berne, via la Section Encouragement des activités culturelles de l'OC, ont passé un accord qui vise à convenir du traitement des demandes de subventions concernant les projets de films ayant un lien avec l'arrondissement de Biel/Bienne. L'accord prévoit d'inclure systématiquement le CAF dans l'analyse des dossiers provenant de l'arrondissement de Biel/Bienne afin que celui-ci puisse rendre attentive la Commission d'expertes et d'experts de Pro cinéma Berne à l'importance que certains projets peuvent avoir pour la population francophone, le bilinguisme ou le rayonnement de la région dans l'espace francophone. Durant l'année 2023, le CAF a analysé 10 projets de films provenant de l'arrondissement de Biel/Bienne.

Dans la cadre de la collaboration avec la Berner Design Stiftung (BDS), le CAF a traité 3 dossiers en 2023. Le CAF a systématiquement suivi les propositions de soutien de la BDS.

### Rencontre annuelle avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler

Objectif 2-2023 : Le CAF participe aux réflexions menant à la reconnaissance du bilinguisme dans le domaine de la culture. | évaluation en page 31

Les membres de la CC ont rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler et une délégation de l'INC le 21 août 2023. Accompagnée de Mme Ariane Tonon, présidente du CAF, ainsi que de Mme Glenda Gonzalez Bassi, directrice de la formation, de la culture et du sport (FCS) de la Ville de Bienne, la CC est revenue sur divers dossiers d'importance pour la région. Un bilan sur le soutien accordé au secteur culturel durant la pandémie a été établi. Le bilinguisme dans les institutions régionales et les modifications du règlement de l'OC ont été discutés. Finalement, les participants ont tiré un bilan intérmédiaire de la première édition du Prix cantonal du bilinguisme dans le domaine de la culture. Cette rencontre annuelle est essentielle pour le CAF car elle permet d'aborder sous l'angle politique ces différents dossiers.

### Bilinguisme dans les institutions régionales

Objectif 2-2023 : Le CAF participe aux réflexions menant à la reconnaissance du bilinguisme dans le domaine de la culture. | évaluation en page 31

Le bilinguisme dans les institutions régionales est un thème d'importance pour le CAF. En effet, les institutions de Bienne sont amenées à fonctionner et à fournir des prestations de manière bilingue avec des attentes plus ou moins variables selon leurs contrats de prestations. Dans l'optique de faire un état des lieux sur les besoins de ces institutions, tant sur le plan des ressources mobilisées que sur le plan des besoins financiers, le CAF a été associé par la Ville de Bienne à la conception d'une enquête permettant d'analyser les enjeux liés au fonctionnement bilingue des institutions culturelles de la région. La Ville de Bienne a mandaté le Forum du bilinguisme pour la réalisation de cette enquête. Les travaux ont été lancés en 2023 et vont se poursuivre durant l'année 2024.

### Renforcement du réseau de partenaires

Objectif 3-2023 : Le CAF s'engage particulièrement pour les domaines culturels fragiles (théâtre francophone et arts de la scène, l'édition francophone et la création littéraire, cabaret et arts du cirque) | évaluation en page 31

Les membres de la CC ont rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler et une délégation de l'INC le 21 août 2023. Le président de la CC ainsi que la secrétaire générale se sont entretenus durant l'année avec plusieurs artistes et organisations culturelles tels que la compagnie IndéléBiel, la Lyceum club ou encore le théâtre Nebia et la compagnie Les électrons libres. Ces rencontres se sont intensifiées avec notamment l'entrée sur les réseaux sociaux du CAF. Les membres de la Commission culture ont rencontré les deux codirectrices de la Couronne-Krone lors de la séance du 28 mars 2023. Ils ont également invité M. Lionel Gafner, administrateur du fOrum culture, à s'entretenir avec eux lors de la séance du 30 octobre 2023. Finalement, les membres de la CC ont également été très actifs dans le domaine des représentations en participant à plus d'une vingtaine d'évènements culturels durant l'année 2023.

## PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS

### Nomination d'une représentante ou un représentant de la région biennoise dans le Jury du Prix du bilinguisme dans le domaine de la culture

Nomination de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 9 février 2023

Dans le cadre de la mise en place du Prix cantonal du bilinguisme dans le domaine de la culture, le CAF a été appelé à proposer trois personnes suceptibles de siéger dans le Jury du Prix cantonal du bilinguisme dans le domaine de la culture. Conformément à la procédure le CAF a soumis trois candidatures. M. Lionel Gafner, administrateur du fOrum culture, a finalement été nommé par l'OC.

### Nomination d'un membre à la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales (CFACG)

Nomination de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 28 février 2023

Dans le cadre du renouvellement de la CFACG, le CAF a été consulté pour la nomination d'un nouveau membre. Dans sa prise de position du 28 février 2023, le CAF a communiqué son préavis positif à la nomination de M. Florian Eitel comme membre de la CFACG en lui souhaintant plein succès au cours du mandat. Le CAF a tenu néanmoins à souligner que la nomination d'une personne de langue maternelle non française au sein d'une commission francophone représente une claire exception. En effet, s'il existe des commissions francophones et germanophones, c'est précisément pour permettre une certaine représentation par langue et garantir que la politique culturelle tienne compte des spécificités des deux communautés linguistiques.

### Nomination de deux membres de la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS)

Nomination de la Direction de l'instruction publique et de la culture | 6 avril 2023

Dans le cadre du renouvellement de la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS), le CAF a été consulté pour la nomination de deux nouveaux membres. Dans sa prise de position du 6 avril 2023, le CAF a communiqué son préavis positif quant à la nomination de Mme Nina Pigné et de M. Luca Depietri comme membres de la CicaS en leur souhaitant plein succès au cours du mandat.

### Message concernant l'encouragement de la culture 2025-2028

Consultation fédérale | 28 avril 2022

Dans le cadre de la consultation fédérale relative au Message concernant l'encouragement de la culture 2025-2028, le CAF pris position le 21 septembre 2023. Il a salué la volonté du Conseil fédéral d'une part d'encourager une rémunération équitable des acteurs culturels en prenant pour référence les tarifs recommandés par les associations professionnelles nationales et d'autre part, de développer la collaboration et le dialogue avec les autres acteurs étatiques en renforçant notamment les activités du Dialogue culturel national. Une étroite collaboration entre les niveaux étatiques est essentielle dans l'optique de tirer parti et de poursuivre les échanges développés entre les acteurs étatiques durant la pandémie. Le CAF a relevé l'importance de tirer un bilan approfondi de la mesure « projets de transformation » suite à la pandémie de Covid-19 et de l'impact que ces projets peuvent avoir sur lesdits acteurs. Le Conseil a par ailleurs demandé l'ouverture d'une réflexion avec les cantons et les communes sur les tendances de professionnalisation dans le domaine de la culture et de leur impact sur les pratiques de subventionnement. En effet, il estime qu'il pourrait être intéressant de reprendre cette thématique dans le cadre du Dialogue culturel national. De plus, le CAF a soutenu la demande de la Ville de Bienne concernant le projet d'exposition nationale NEXPO. Concernant le soutien aux cantons plurilingues, le Conseil à demandé à la Confédération de reconsidérer les enveloppes attribuées dans ce domaine et de revenir aux montants attribués lors des périodes précédentes car ces subventions revêtent une importance capitale pour la région biennoise et les personnes et organes œuvrant sur le terrain. Quant au domaine de la littérature, le CAF estime qu'il est nécessaire de prévoir une mesure pour l'encouragement de la traduction des textes d'auteurs francophones vers les autres régions linguistiques et inversement. Finalement, dans le domaine de la musique, le document en consultation précise que Pro Helvetia soutiendra les festivals, manifestations et plateformes offrant aux professionnels suisses la possibilité de se produire sur des scènes au rayonnement suprarégional. Le CAF est d'avis qu'un soutien particulier devrait être prévu pour les projets et manifestations qui encouragent de façon active les échanges entre musiciennes et musiciens issus des différentes communautés linguistiques du pays.

## EVALUATION DES OBJECTIFS 2023

### Axe stratégique 2022-2026 | Soutenir les acteurs et actrices culturelles ainsi que les organes culturels dans l'obtention de subventions pour leurs projets et programmes.

Objectif 1-2023:
Le CAF poursuit l'émission de préavis et veille, en dialogue avec le canton, à éviter une trop grande péjoration de la situation en lien avec la situation financière des communes.

L'objectif est atteint. Le CAF a analysé durant l'année 2023 187 dossiers. Il a pu appliquer les critères de soutien aux artistes et organisations francophones dans l'espace bilingue dans 116 dossiers.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 26, 28, 29

### Axe stratégique 2022-2026 | Positionner l'espace bilingue biennois comme un espace pont aussi pour le domaine de la culture

Objectif 2-2023:
Le CAF participe aux réflexions menant à la reconnaissance du bilinguisme dans le domaine de la culture.

L'objectif est atteint. Le CAF a travaillé avec l'Office de la culture à la révision du règlement de l'OC. Il a pris part aux travaux conduisant à la mise en place d'un Prix du bilinguisme dans le domaine de la culture. Il est intervenu comme partenaire de la Ville de Bienne et du Forum du bilinguisme dans la mise en place d'un sondage visant précisément à analyser les besoins des institutions en matière de fonctionnement bilingue.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 27, 29, 30,

Objectif 3-2023:
Le CAF s'engage particulièrement pour les domaines culturels fragiles (théâtre francophone et arts de la scène, l'édition francophone et la création littéraire, cabaret et arts du cirque)

L'objectif est atteint. Les domaines décrits comme fragiles font l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse des dossiers de demande de subventions. Le CAF a pu dans la grande majorité des cas soutenir les actrices et acteurs culturels œuvrant dans des domaines fragiles. Les membres de la CC et du secrétariat général rencontrent également régulièrement des organisations culturelles pour entendre leur vécu et leurs besoins.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 28, 29, 30

# 4.4. BILINGUISME CANTONAL ET RÉGIONAL

## BUREAU

Le Bureau est composé de 6 membres. Il est l'organe opérationnel du CAF. Il établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres commissions et traite les affaires courantes. Il peut agir au nom du CAF en cas d'urgence et prépare les décisions de dépenses fonctionnelles.

Durant l'année 2023, le Bureau a préparé plusieurs affaires d'importance à l'attention du Plénum telles que des prises de position, des propositions de nomination ou le suivi des mesures développées par le canton de Berne en matière de bilinguisme. Il a également traité les demandes de subventions via la loi fédérale sur les langues et analysé les dossiers de demandes de soutien provenant du Service des Fonds et autorisation du canton de Berne – service responsable notamment du Fonds de loterie et Fonds du sport. Il a également préparé la venue de la Délégation de Nara ainsi que l'accueil de la Collectivité européene d'Alsace.

Le Bureau du CAF s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2023, dont une rencontre commune avec le Bureau du CJB le 19 septembre 2023. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

De gauche à droite :
**Maurice Paronitti**, Bienne, PRR, dès 2014 | **Monique Esseiva-Thalmann**, vice-présidente du CAF, Bienne, Le Centre, de 2006 à 2023 | **Guy Bärtschi**, Evilard, dès 2018 | **Ariane Tonon**, présidente du CAF, Bienne, Les Vert·e·s, dès 2012 | **Renaud Lieberherr**, Bienne, PSR, dès 2022 | **Elisabeth Ingold**, Douanne, Les Vert·e·s, dès 2022

*« Par des échanges avec différentes délégations venues de Suisse et d'ailleurs, le CAF a su mettre en évidence ces richesses de l'arrondissement de Biel/Bienne que sont notamment le bilinguisme et les outils étatiques de garantie des droits des francophones. Ce travail de sensibilisation est une tâche constante, destinée à faire comprendre la réalité biennoise, et qui s'inscrit dans les missions qui nous sont dévolues »*

Ariane Tonon, présidente du CAF

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

### Accueil de délégations

Objectif 3-2023 : Le CAF est en dialogue avec le canton afin de positionner la région biennoise comme un espace pont dans lequel il est nécessaire d'assurer une communauté francophone forte. | évaluation en page 37

Durant l'année 2023, le CAF a joué un rôle important dans le rayonnement des francophones et de l'espace bilingue biennois en accueillant plusieurs délégations. L'année a débuté avec l'accueil de la Délégation de la préfecture japonaise de Nara à Bienne le 14 mars 2023. Dans le cadre du traité d'amitié entre le canton de Berne et la Préfecture de Nara, le canton organise régulièrement la venue de cette Délégation en territoire bernois. Le CAF a été associé à l'organisation du programme 2023, proposant une journée de découverte ayant pour thème le bilinguisme. Il a ainsi associé la Ville de Bienne, le Nouveau musée Bienne, le Forum du bilinguisme, TeleBielingue et l'entreprise OMEGA au programme de la journée et cela afin de présenter le vécu propre au territoire biennois en matière linguistique et culturelle ainsi qu'un pan de l'économie régionale, à savoir l'horlogerie. Le CAF a ensuite été invité par le Forum du bilinguisme à se présenter à la Collectivité européenne d'Alsace le 5 mai 2023. Cette rencontre a permis d'échanger avec les membres de cette Collectivité et la Ville de Bienne sur le bilinguisme et les droits des minorités linguistiques. La présidente du CAF a également assuré plusieurs rencontres avec différentes institutions durant l'année. Elle s'est notamment entretenue avec le Délégué au plurilinguisme du canton de Grison le 9 mai 2023. Elle a accueilli les participantes et participants à la Conférence de l'enseignement 2023 de la CIIP à Bienne le soir du 30 novembre 2023. Lors de cet évènement étaient invités notamment des représentantes et représentants de la Conférence des Secrétaires généraux, de la Conférence latine de l'Ecole Obligatoire, de la Conférence latine du Post-Obligatoire, de la Conférence latine de Pédagogie Spécialisée et de la Conférence des Délégués aux Affaires Culturelles. Le CAF s'est employé à présenter le contexte spécifique de l'espace bilingue biennois et les défis auxquels une telle région ainsi qu'un canton doivent répondre pour assurer un vivre-ensemble tout en garantissant les intérêts de la minorité linguistique. Ces présentations participent à placer l'espace bilingue biennois comme un espace unique, ayant des liens d'intérêts forts avec la Suisse romande et la France.

*Accueil de la Collectivité européenne d'Alsace*

*Accueil de la Délégation de Nara*

## Concession radio –TV

Objectif 3-2023 : Le CAF est en dialogue avec le canton afin de positionner la région biennoise comme un espace pont dans lequel il est nécessaire d'assurer une communauté francophone forte. | évaluation en page 37

Le CAF s'est prononcé durant l'année 2022 et 2023 sur les différentes consultations fédérales relatives à la redéfinition et l'attribution des zones de concessions radiophoniques et télévisuelles. C'est au mois de mai 2023 que le Conseil prend acte du choix de l'OFCOM de ne maintenir qu'une seule zone de desserte télévisuelle, contrairement à la demande exprimée par la région biennoise et le Jura bernois de maintenir un statu quo. Il prend connaissance de la consultation fédérale et des deux candidatures qui ont été déposées par CanalB et TeleBielingue dans l'optique de se voir attribuer la nouvelle zone de concession télévisuelle dès 2025. Lors de la séance plénière du CAF du 31 mai 2023, les porteurs du dossier de candidature de CanalB et ceux de TeleBielingue sont invités à présenter successivement l'offre médatique qu'ils comptent mettre en place dès 2025 pour la région.

Suite à ces deux présentations, le CAF prend contact avec plusieurs de ses partenaires dont notamment la Ville de Bienne, la commune d'Evilard, le CJB, l'Association des communes seeland.biel/bienne mais également le Forum du bilinguisme afin d'entendre les arguments de chacun. Il établit sa prise de position qu'il transmet à la Confédération le 6 juillet 2023 et dans laquelle il rappelle que :

Le média à qui sera octroyée la zone de desserte devra, selon le CAF :

- assurer des informations de qualité à l'ensemble de la population en français et en allemand ;
- mais également garantir que la grande majorité de ces informations soient partagées entre les populations francophones et germanophones. Cela permet de construire des socles d'information communs à l'ensemble de la population allant du Jura bernois au Seeland et participe au maintien de la cohésion de la région.
- éviter toute séparation de l'information sur la base de critères tels que la langue pratiquée par les intervenantes et intervenants ou la langue officielle du lieu des interviews. Par exemple, les informations provenant de l'Association des communes seeland.biel/bienne doivent être autant relayées à la population francophone que celles provenant de l'Association des communes Jura bernois.Bienne et inversément.

Selon le CAF, il est important que la télévision locale considère les régions Jura bernois, Bienne, Seeland comme un tout et non comme deux parties avec une zone bilingue en son centre. […] Compte tenu de ces éléments et de la grande expérience acquise depuis de nombreuses années dans ce domaine, le CAF soutient le projet proposé par TeleBielingue.

Le CAF a pris connaissance en janvier 2024 de la décision de l'OFCOM d'attribuer la zone de concession à CanalB. L'engagement du CAF va se poursuivre durant l'année 2024 dans ce dossier.

## AFFAIRES TRAITÉES

### Relais francophone

Objectif 1-2023 : Le CAF suit la mise en place des 26 mesures cantonales et donne des impulsions dans les différents domaines couverts par ces 26 mesures | évaluation en page 37

Les secrétaires générales du CAF et du CJB ont été invitées à prendre part à la Conférence des relais francophones du canton de Berne le 21 juin 2023 au Nouveau musée Bienne. Durant cette demi-journée, la secrétaire générale du CAF a pu s'entretenir avec les relais francophones des directions cantonales sur deux sujets essentiels pour le respect des minorités linguistiques, à savoir : 1) une meilleure prise en compte du bilinguisme dans les contrats de prestations et 2) la stratégie pour le développement du personnel cantonal dans le domaine du bilinguisme. Lors de ces échanges, il a été possible de présenter aux relais francophones des directions cantonales les questions et les enjeux que le CAF et le CJB rencontrent dans ces deux thématiques. Plusieurs idées ont pu émerger des discussions. Celles-ci seront reprises et analysées durant l'année 2024.

### Subventions via la loi fédérale sur les langues

Objectif 3-2023 : Le CAF est en dialogue avec le canton afin de positionner la région biennoise comme un espace pont dans lequel il est nécessaire d'assurer une communauté francophone forte. | évaluation en page 37

Trentre-deux projets ont bénéficié de la subvention versée par la Confédération via la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC) au canton de Berne pour l'année 2023. Cette subvention de 250 000 francs a contribué à la vitalité du bilinguisme cantonal, mais également régional, dans différents domaines d'activités tels que la culture, la santé ou la formation. Six projets ont été portés par le CAF pour cette année 2023. Il s'agit des projets développés par : Nebia, Multimondo, l'Association aJir, le Centre hospitalier de Bienne, le Groupe aménagement cantonal, le festival plusQ'île. Le CAF a travaillé avec quatorze partenaires pour déposer des demandes au 30 septembre 2023 afin que ceux-ci obtiennent des soutiens pour l'année 2024. Le CAF a également déposé des demandes de compléments de financement via le Budget cantonal du bilinguisme auprès de la Chancellerie d'Etat pour certains projets.

### Fonds de loterie

Affaires courantes du CAF qui n'est pas directement intégré à un objectif annuel.

Le CAF a traité 7 dossiers du Fonds de loterie durant l'année 2023 – contre aucun en 2021 et 2 en 2022. Il a pour l'ensemble de ces dossiers suivi la proposition du Service des Fonds et autorisations.

*Tableau 2*
*Nombre de dossiers traités par le Bureau du CAF entre 2019 et 2023.*

| Dossiers soumis au CAF | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de dossiers soumis au préavis du CAF | 2 | 4 | 0 | 2 | **7** |

### Interventions dans le domaine du bilinguisme

Affaires courantes du CAF qui n'est pas directement intégré à un objectif annuel.

Le CAF a été contacté à plusieurs reprises durant l'année 2023 afin d'intervenir face à des situations ne respectant pas ou pas suffisamment les deux langues officielles de la région. Il a notamment été interpellé par la Section bernoise de l'Association romande des logopédistes concernant le manque d'accès en français de certains rapports émis par différents centres d'évaluation et de santé. Le CAF a alors pris langue avec l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) afin de clarifier la situation. Les travaux doivent se poursuivre en 2024. Une seconde prise de contact a été faite par une citoyenne biennoise concernant les prestations fournies au niveau de l'Etat civil. Là encore, des contacts ont été pris et les travaux doivent se poursuivre durant l'année 2024.

## PRISES DE POSITION

### Modification de la loi cantonale sur les forêts (LCFo)

Consultation de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement | 28 février 2023 | traitée par le Bureau

Le CAF a pris connaissance du projet de modification de la loi cantonale sur les forêts. Le CAF a relevé que, pour lui, le projet de modification ne pouvait être pertinent compte tenu du fait qu'aucune garantie n'est donnée quant à un fonctionnement bilingue et à une gestion respectueuse des deux langues officielles par la future SA et a ajouté à sa prise de position qu'une telle condition devra être intégrée dans le projet de modification de loi.

### Projets pour les zones de concessions des télévisions régionales

Consultation fédérale | 6 juillet 2023 | traitée par le Bureau

Dans le cadre de la consultation fédérale concernant la redistribution des zones de concessions des télévisions régionales, le CAF a pris position le 6 juillet 2023. Dans sa prise de position, le Conseil dit regretter que le statu quo n'ait pas été maintenu pour les régions du Jura bernois et de Bienne, statu quo qui aurait permis de respecter les besoins spécifiques de ces deux régions. Il a relevé que les deux projets proposés pour la région présentent une définition du bilinguisme sensiblement différente. Pour le CAF, il est donc important de définir les besoins en matière de bilinguisme et de traitement des langues officielles pour la région biennoise. Ce qu'il a fait dans sa prise de position (cf. temps forts – Concession radio-TV p.34)

## EVALUATION DES OBJECTIFS 2023

### Axe stratégique 2022-2026 : Suivre le développement des 26 mesures cantonales liées au rapport d'experts sur le bilinguisme.

Objectif 1-2023:
Le CAF suit la mise en place des 26 mesures cantonales et donne des impulsions dans les différents domaines couverts par ces 26 mesures.

L'objectif est atteint. Le CAF a participé à la Conférence des relais francophones du canton de Berne le 21 juin 2023 afin d'aborder avec ces relais francophones les différentes directions cantonales la question des contrats de prestations et de l'information transmise lors de l'engagement de personnel. Le travail doit se poursuivre durant l'anneé 2024. Le premier prix du bilinguisme dans le domaine de la culture a été décerné en 2023. Le CAF a participé tant à l'élaboration de ce prix qu'à la nomination d'un représentant de la région dans le jury ou encore à soumettre des propositions de candidatures comme lauréat du prix.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 22, 23, 27, 35

### Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir les institutions et organismes de la région dans l'obtention de soutiens pour le développement du bilinguisme.

Objectif 2-2023:
Le CAF est en contact avec les institutions et organismes de la région afin de mieux comprendre et définir les charges engendrées par un travail bilingue.

L'objectif est atteint. Le travail de la Commission ad hoc, chargée des relations avec les 17 communes germanophones, a permis d'aller à la rencontre des autorités communales de Nidau et d'Orpond. Le CAF a soutenu plusieurs organisations et institutions de la région dans le dépôt de demande de soutien via la loi fédérale sur les langues et cela précisément afin d'être épauler dans leurs travaux liés au bilinguisme. Le CAF a collaboré avec le Forum du bilinguisme et la Ville de Bienne afin de mettre en place une étude du bilinguisme dans le domaine de la culture. Des discussions ont également été initiées avec l'Association seeland.biel/bienne afin d'analyser la pertinence de lancer une seconde étude destinée aux communes.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 29, 35,

Objectif 3-2023:
Le CAF est en dialogue avec le canton afin de positionner la région biennoise comme un espace pont dans lequel il est nécessaire d'assurer une communauté francophone forte.

L'objectif est atteint. Le CAF, par ses nombreuses interventions médiatiques, mais aussi par l'accueil de plusieurs délégations durant l'année 2023, a contribué à positionner la région biennoise comme un espace pont. Le CAF est intervenu à quatre reprises auprès du corps estudantin de la BFH et du Gymnase français de Bienne et du Jura bernois afin de rendre compte de la richesse, mais aussi des défis, d'habiter et de travailler dans un tel espace. L'occasion de présenter aussi les outils mis en place par le canton de Berne pour assurer aux francophones une voie dans les différents échelons décisionnels. Finalement, le CAF travaille en étroite collaboration avec l'administration cantonale et cela afin de chercher sans relâche les meilleures solutions permettant de garantir les intérêts de la population francophone et de sensibiliser les personnes à la réalité bilingue du canton. Il s'est investi notamment afin de soutenir la candidature de Telebielingue pour l'obtention de la zone de concession télévisuelle dès 2025.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 33, 34, 35,

# 4.5. POLITIQUE ET CITOYENNETÉ

## BUREAU

Le Bureau est composé de 6 membres. Il est l'organe opérationnel du CAF. Il établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres commissions et traite les affaires courantes. Il peut agir au nom du CAF en cas d'urgence et prépare les décisions de dépenses fonctionnelles.

Durant l'année 2023, il a participé à l'élaboration de deux volets de formation pour la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et le Gymnase français de Bienne et du Jura bernois, avec l'intervention de membres politiques du CAF. Le Bureau a traité, en collaboration avec la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), la question des sièges garantis aux francophones au Grand Conseil bernois ainsi que le projet « Avenir Berne romande ». Le Bureau a également assuré la préparation des séances communes entre le CAF et le CJB.

Le Bureau du CAF s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2023, dont une rencontre commune avec le Bureau du CJB le 19 septembre 2023. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

De gauche à droite :
**Maurice Paronitti**, Bienne, PRR, dès 2014 | **Monique Esseiva-Thalmann**, vice-présidente du CAF, Bienne, Le Centre, de 2006 à 2023 | **Guy Bärtschi**, Evilard, dès 2018 | **Ariane Tonon**, présidente du CAF, Bienne, Les Vert·e·s, dès 2012 | **Renaud Lieberherr**, Bienne, PSR, dès 2022 | **Elisabeth Ingold**, Douanne, Les Vert·e·s, dès 2022

## COMMISSION AD HOC

La Commission ad hoc est une commission non permanente du CAF constituée en 2020. Elle est composée de 5 membres et a pour tâches de renforcer les liens entre le CAF et les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne. Son second mandat est de travailler au développement des relations avec les médias alémaniques de la région. Dans l'optique du développement d'une nouvelle stratégie de communication et considérant ce second mandat, le CAF a prolongé le mandat de la Commission jusqu'en juin 2026.

Les membres de cette Commission se sont rencontrés quatre fois durant l'année 2023. Durant ces séances, il a notamment été discuté de la possible mise en place d'une étude sur le bilinguisme dans les communes des arrondissements de Biel/Bienne et du Seeland. Sous l'impulsion de l'Association seeland.biel/bienne, le CAF, le Forum du bilinguisme et cette dernière ont discuté d'un travail commun autour de cette question dans le cadre d'une séance de la Commission le 2 octobre 2023. De plus, les membres de la Commission ont poursuivi leurs dialogues avec les communes en allant à la rencontre des autorités communales d'Orpond et de Nidau.

De gauche à droite :
**Monique Esseiva-Thalmann**, Bienne, Le Centre, de 2020 à 2023 | **Guy Bärtschi**, Evilard, dès 2018 | **Jean- Pierre Dutoit**, président de la Commission ad hoc, Nidau, PRR, dès 2018 | **Elisabeth Ingold**, Douanne, Les Vert·e·s, dès 2022 | **Christine Schneider**, vice-présidente de la Commission ad hoc, Belmont, dès 2018

## DÉLÉGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

Créée en 2009 et selon les bases organisationnelles datant du 17 juin 2014, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région. Composée de 8 membres, la DBAJ compte 3 représentantes et représentants du CAF. Cette délégation se réunit plusieurs fois par année selon les dossiers et thèmes à traiter. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative et assure notamment le secrétariat de la DBAJ, pour le compte des communes municipales de Bienne et d'Evilard. Durant l'année 2023, la DBAJ s'est réunie à deux reprises. Le projet « Avenir Berne romande », projet mis en œuvre par le canton de Berne dans le cadre du changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier, a notamment occupé les membres de la DBAJ durant toute l'année 2023. Elle a également abordé la question des sièges garantis au Grand Conseil bernois, en collaboration avec le Bureau du CAF.

Composition de la DBAJ :
**Erich Fehr**, président de la DBAJ, Ville de Bienne | **Pascal Bord,** représentant du CAF | **Madeleine Deckert,** Commune municipale d'Evilard | **Nicolas Gschwind**, représentant du CAF | **Guy Bärtschi,** Commune municipale d'Evilard | **Glenda Gonzalez Bassi**, Ville de Bienne | **Natasha Pittet**, Ville de Bienne | **Ariane Tonon**, représentante du CAF

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

### Sièges garantis au Grand Conseil

Objectif 1-2023 : Le CAF poursuit et renforce la collaboration avec ses différents partenaires | évaluation page 45

Suite à la prise de position du CAF concernant une modification de l'ordonnance cantonale sur les droits politiques (ODP), la Chancellerie d'Etat du canton de Berne a décidé de mandater l'ancien conseiller d'Etat M. Bernhard Pulver afin d'analyser plus en détail le système des sièges garantis à la population francophone au Grand Conseil. Dans le cadre de ces travaux, le CAF, par le biais de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), avait eu l'occasion de s'entretenir avec M. Bernhard Pulver et des représentants de la Chancellerie d'Etat concernant la définition et la procédure de calcul de la répartition des francophones par rapport au reste de la population résidant dans le Cercle électoral de Bienne et du Seeland. Ces travaux menés depuis plusieurs années se sont poursuivis durant l'année 2023. La DBAJ s'est prononcée une première fois dans le cadre d'un corapport portant sur les modifications de l'ordonnance et de la loi sur les droits politiques. Elle a ensuite fait part de sa prise de position dans le cadre de la consultation publique demandant au canton de Berne d'étudier à nouveau la question des viennent-ensuite. L'occasion de rappeler que l'outil des sièges garantis a été introduit précisément pour assurer la voix des francophones du Cercle électoral Bienne-Seeland au sein du Grand Conseil. Les personnes occupant de tels sièges sont aussi membres de la Députation francophone du Grand Conseil. La DBAJ aurait souhaité également l'introduction d'une garantie supplémentaire dans l'annonce des francophones sur les listes francophones et les listes non séparées en s'assurant que la personne désireuse d'occuper un siège garanti soit a minima inscrite au registre électoral en tant que francophone. Les travaux vont se poursuivre durant l'année 2024 avec notamment le passage de ces propositions de modifications de la loi devant le Grand Conseil à la session d'été 2024.

*« Un dialogue permanent avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Bienne est un garant important de la cohésion entre les francophones et les germanophones dans la région. La Commission ad hoc s'enquiert des besoins spécifiques de ces communes concernant le vivre-ensemble des deux communautés linguistiques. Le CAF peut ainsi intégrer ces besoins dans les affaires qu'il traite. »*

Jean-Pierre Dutoit, président de la Commission ad hoc.

## Renforcement des liens avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

Objectif 3-2023 : Le CAF entre en dialogue avec les communes germanophones de l'arrondissement | évaluation page 45

Le périmètre d'action du CAF a été étendu à l'ensemble de l'arrondissement de Biel/Bienne en 2018 pour une période provisoire d'une législature – législature 2018-2022. L'extension de ce périmètre d'action est devenue permanente suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la révision de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (LStP) le 8 mars 2021. Dès lors, et afin de mieux comprendre le vécu et les besoins des 17 communes germanophones de cet arrondissement, le CAF a mis sur pied une commission non permanente, la Commission ad hoc, chargée de développer cette relation avec les 17 communes germanophones ainsi qu'avec les médias alémaniques. Durant l'année 2023, les membres de la Commission ad hoc se sont entretenus avec les autorités d'Orpond le 12 juin 2023 ainsi qu'avec celles de Nidau le 22 août 2023. Le renforcement des liens avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne s'est aussi concrétisé avec l'intensification des collaborations avec l'Association seeland.biel/bienne. Des démarches concrètes devraient voir le jour durant l'année 2024 et cela dans l'objectif de toujours mieux comprendre les besoins des communes face à l'augmentation de la population francophone dans l'arrondissement de Biel/Bienne. Finalement et grâce à la collaboration avec les communes, le CAF réalise chaque 2 ans une brève analyse portant sur le nombre de francophones résidant dans les 19 communes par rapport à la population totale (cf tableau 3).

*Tableau 3*
*Pourcentage de la population annonçant comme langue de correspondance le français dans le registre des habitants par rapport à l'ensemble de la population résidant dans chacune des communes (Ntot= 105973)*

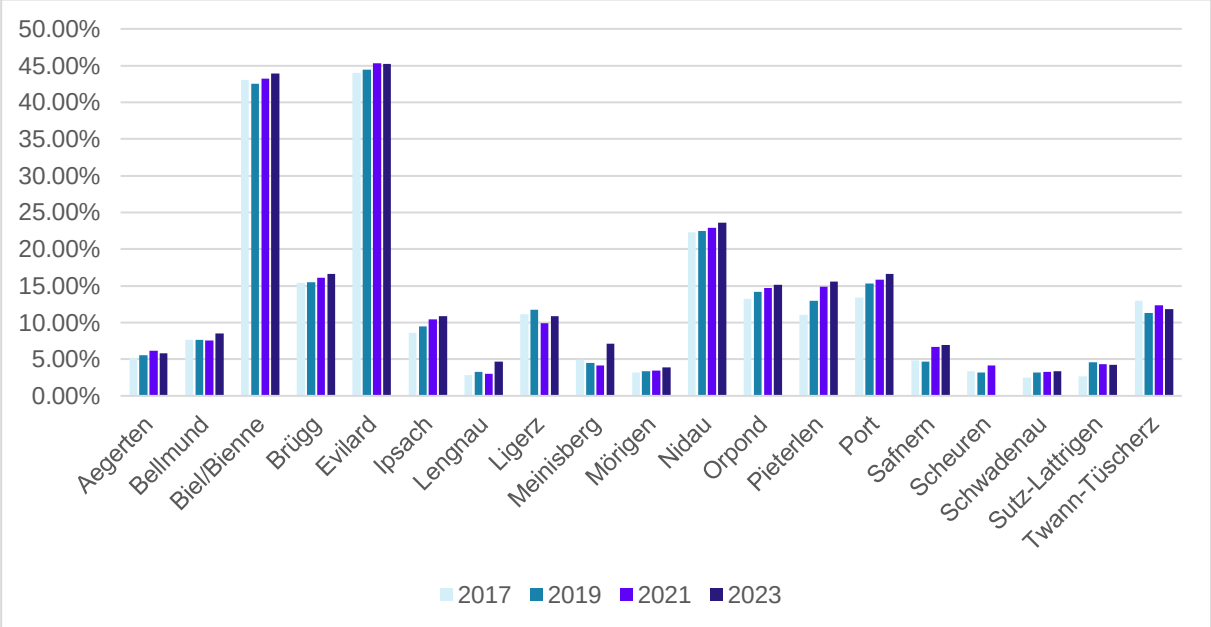

## AFFAIRES TRAITÉES

### Changemnet d'appartenance cantonale de Moutier – projet « Avenir Berne romande »

Objectif 1-2023 : Le CAF poursuit et renforce la collaboration avec ses différents partenaires. | évaluation en page 45

Suite à la décision de la population de Moutier de changer d'appartenance cantonale dès le 1er janvier 2026, plusieurs travaux, réunis sous le nom de projet « Avenir Berne romande », ont été engagés par le canton de Berne afin de notamment maintenir sur sol bernois les institutions, administrations et organisations cantonales établies actuellement dans la commune de Moutier. Parmi les institutions concernées, il a été question de trouver un nouvel emplacement pour le ceff ARTISANAT (cf. domaine formation – p.14). Le CAF, par l'intermédiaire de la DBAJ, a également pris part à plusieurs séances de la Commission d'accompagnement politique du projet « Avenir Berne romande ». M. Pascal Bord, rejoint en cours d'année par Mme la conseillère municipale Glenda Gonzalez Bassi, siègent au sein de cette Commission. La secrétaire générale y participe également, mais avec voix consultative.

Le 7 mars 2023, le Grand Conseil bernois soutient le rapport sur le projet « Avenir Berne romande » par 146 voix contre 2 et 2 abstentions. À la suite de cette décision, le groupe de travail du sous-projet 2 « Avenir Berne romande » chargé de suivre l'élaboration de ce rapport et auquel la secrétaire générale du CAF y était associée a été dissous lors d'une dernière séance le 13 juin 2023.

### Intervention dans les institutions de formation du secondaire II et du tertiaire

Objectif 2-2023: Le CAF met en place des interventions auprès des jeunes en formation durant l'année afin de les amener à mieux comprendre les enjeux existant dans le soutien et la protection de la minorité francophone (formation, présentation, etc.). | évaluation en page 45

Le CAF a eu l'occasion, durant l'année 2023, d'assurer quatre interventions visant à informer et sensibiliser les jeunes et futures professionnelles et professionnels quant aux outils politiques garantissant les droits des francophones dans le canton de Berne. La construction du dispositif de formation ainsi que les interventions à la BFH le 14 février et 12 septembre 2023 ainsi qu'au Gymnase français de Bienne et du Jura bernois le 8 novembre et 18 décembre 2023 ont été menées en collaboration avec le CJB. A noter que pour les deux institutions de formation, la volonté a été de doubler les interventions, passant d'une par année à deux. Les étudiants et étudiantes de la BFH ont eu l'occasion de passer une journée complète à Bienne, le cours ayant été donnés dans les locaux de la BfB. Des membres politiques des deux Conseils sont également intervenus auprès des jeunes dans le cadre de ces formations. L'occasion d'assurer un échange entre membres politiques et personnes en formation. Le dispositif prévu par le CAF et le CJB a été d'assurer une brève présentation des outils mis en place par le canton de Berne pour garantir les droits des francophones (sièges réservés au Grand Conseil, Députation francophone au Grand Conseil, CAF et CJB) puis d'inviter les personnes présentes à se pencher sur un ou deux cas concrets que les deux Conseils ont dû traiter. Les étudiantes et étudiants sont ainsi invités à penser la place de la minorité francophone dans les deux cas qui leur sont soumis et à se mettre dans la peau d'un membre politique du CAF ou du CJB. Le CAF a pour objectif de développer ces interventions durant la législature 2022-2026.

### Rencontre commune du CAF-CJB

Objectif 1-2023 : Le CAF poursuit et renforce la collaboration avec ses différents partenaires. | évaluation en page 45

La séance plénière commune du CAF et du CJB s'est tenue le 27 novembre 2023 à la Couronne à Sonceboz. La thématique retenue pour cette séance plénière commune touchait le domaine de l'histoire régionale. Ainsi, Mémoires d'Ici, le CEJARE ainsi que l'Association Groupe d'histoire du Jura bernois et de Bienne ont pu venir présenter leurs activités et les défis auxquels ils font face. L'échange a été très riche et instructif et a permis d'ouvrir plusieurs champs de réflexions notamment quant à la couverture des services pour maintenir les archives privées et industrielles de la région biennoise. Ces différentes réflexions vont être reprises et rediscutées par les membres du CAF ces prochaines années.

## PRISES DE POSITION ET NOMINATIONS

### Projet « Avenir Berne romande » – sous-projet 3 : Modifications de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura

Consultation de la Chancellerie d'Etat | 23 janvier 2023 | traitée par la DBAJ et le Bureau

La DBAJ a pris position le 23 janvier 2023 dans le cadre de la modification de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. Dans sa prise de position, la DBAJ a rappelé que le projet « Avenir Berne romande » a pour objectif de « renforcer la composante francophone du canton de Berne, pour renforcer son bilinguisme et le rayonnement du Jura bernois et de la partie francophone du canton ». Il s'agit dès lors d'un projet qui dépasse l'unique territorialité du Jura bernois. La DBAJ a salué la possibilité d'apporter une contribution cantonale à des organismes permettant d'accroître le rayonnement et le développement économique du Jura bernois, mais elle estime qu'il n'est pas pertinent de restreindre cette possibilité à la territorialité du Jura bernois. Une telle possibilité devrait aussi exister pour l'arrondissement bilingue de Bienne, pour des projets qui certes soutiennent le bilinguisme – comme le prévoit déjà la LStP –, mais aussi des fondations et organismes assurant un rayonnement important des francophones. La DBAJ a également demandé de retirer de l'ensemble du rapport la référence à un soutien « global » à la Stratégie économique 2030 de la CEP par le canton de Berne. Cette stratégie n'ayant pas été discutée avec le CAF, respectivement la DBAJ, et il serait malvenu de prendre celle-ci comme feuille de route alors que Bienne y est mentionnée. Finalement, la DBAJ a demandé que le canton de Berne assure garde comme répondant prioritaire le CAF, respectivement le CJB, conformément aux prérogatives qui sont attribuées à ces deux Conseil. Les deux Conseils devant rester les répondants prioritaires du canton de Berne en matière de protection et de soutien à la minorité francophone.

### Révision partielle de la Constitution cantonale, de la loi sur le Grand Conseil et du règlement du Grand Conseil

Consultation du Grand Conseil bernois | 13 février 2023 | traitée par le Bureau

Dans sa prise de position du 13 février 2023, le CAF a demandé expressément que les compétences du Conseil soit respectées aussi dans le cas de procédures urgentes de consultation et de corapport. En effet, les différents projets de révisions soumis à consultation se basent notamment sur un bilan du fonctionnement des institutions durant la pandémie du Covid-19. Le CAF a donc tenu à préciser certains processus qui ont eu lieu durant les années 2020 et 2021 en matière d'établissement des lois et ordonnances d'urgence. Dans le domaine de la culture notamment, la mise en place d'une législation spécifique a touché des questions d'ordre politique. Dans ce cadre-là, le CAF avait été systématiquement intégré aux discussions par la Direction de l'instruction publique et de la culture afin de veiller aux intérêts de la population francophone. Le Conseil avait alors pris part à de nombreux corapports avec délais restreints et avait ainsi pu exprimer ses questions, objections et points de vue dans le but de protéger les intérêts de la population francophone. Il était extrêmement important de le faire puisque, par exemple, le tissu culturel francophone pouvait présenter des fragilités spécifiques dues à sa taille et sa structure. Le Conseil a donc relevé l'importance de penser les processus de consultation d'organes tels que le CAF lors de l'établissement d'ordonnances de nécessité. Le CAF a des compétences, de par la loi sur le statut particulier du Jura bernois et la protection de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne, permettant précisément de veiller à l'intérêt des francophones. Ces compétences doivent être garanties aussi dans des situations d'urgence, notamment lorsque la mise en place de législation implique des aspects plus politiques (priorisation des soutiens, impact sur la politique culturelle régionale, etc).

### Loi sur l'encouragement des fusions de communes (loi sur les fusions de communes, LFCo)

Consultation de la Direction de l'intérieur et de la justice | 15 juin 2023 | traitée par le Bureau

Dans sa prise de position du 15 juin 2023, le CAF a demandé que les langues officielles soient prises en compte dans la mise en place du mandat d'études. En effet, le projet de loi prévoit plusieurs aides financières dans le cadre de projet de fusion de commune. Or, dans l'espace bilingue biennois, les études liées à la fusion des communes impliquent également d'analyser l'intégration de deux langues officielles dans un même espace. Il en découle sans aucun doute des coûts supplémentaires à prendre en compte afin de garantir une telle analyse. Le CAF a donc demandé d'ajouter la possibilité pour la Direction de l'intérieur et de la justice de financer spécifiquement ce pan d'étude à l'aide « une subvention spécifique en faveur d'une étude préliminaire liée à la gestion des deux langues officielles ». Le CAF a également demandé au canton de s'assurer que tous les outils et conseils mis à disposition dans le cadre du suivi de processus, des modèles de documents, de l'examen préalable et de l'approbation des documents dans le cadre de la fusion soient disponibles tant en français qu'en allemand.

### Loi cantonale sur la protection civile (LCPCi)

Direction de la sécurité | 15 juin 2023 | traitée par le Bureau

Dans la prise de position du 15 juin 2023, le CAF a salué la création de bases légales séparées afin de clarifier les tâches de la protection civile et de la protection de la population. Concernant la protection civile, il a tenu à faire part de plusieurs commentaires en lien avec le respect des langues officielles. En effet, le projet de loi prévoit la possibilité de déléguer certaines tâches du canton vers les communes et inversement. Il est prévu par le canton une centralisation de l'instruction des personnes dans un centre cantonal. Le CAF a demandé que soit inscrit dans le texte de loi la garantie d'un traitement égalitaire des langues officielles du canton de Berne si un tel centre devait voir le jour. Les personnes francophones doivent pouvoir recevoir des formations en français et cela sans devoir se déplacer dans un autre canton.

### Nomination de deux nouveaux membres du Réseau égalité Berne francophone

Consultation du Réseau égalité Berne francophone | 27 septembre 2023 | traitée par le Bureau

Suite à la démission de la représentante du centre d'information et de consultation Frac à Bienne et du représentant de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne du Réseau égalité Berne francophone et conformément à l'article 6a, alinéa 1 de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat (ordonnance d'organisation CHA), le CAF a été consulté afin de nommer deux nouveaux membres. Sur proposition des institutions concernées, le CAF a communiqué son préavis positif pour la nomination de Mme Maud Macho-Gerber et de Mme Jeannette Bränn en remerciant ces deux personnes de se tenir à disposition du Réseau égalité Berne francophone et en leur souhaitant plein succès dans ce nouvel engagement.

### Élection de renouvellement général de la Commission de l'égalité

Consultation de la Chancellerie d'Etat | 27 septembre 2023 | traitée par le Bureau

Dans le cadre de l'élection de renouvellement générale de la Commission cantonale de l'égalité et conformément à l'article 5a de l'ordonnance sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat (OO CHA), le CAF a donné son préavis positif pour la nomination de Mme Ana Gonzalez, actuelle secrétaire générale du Réseau égalité Berne francophone, à la Commission cantonale de l'égalité en lui souhaitant plein succès dans ce nouvel engagement.

### Sièges garantis – modification de la loi sur les droits politiques

Consultation de la Chancellerie d'Etat | 4 octobre 2023 | traitée par la DBAJ et le Bureau

Dans sa prise de position du 4 octobre 2023, la DBAJ a salué la nouvelle clé de calcul qui permet de consolider la représentation des francophones de la région au sein du Grand Conseil. Elle a également soutenu l'ouverture qui est proposée de considérer les francophones élus sur les listes non séparées dans l'occupation desdits sièges garantis. La DBAJ a toutefois émis des réserves sur plusieurs points, estimant que ceux-ci ne sont pas encore suffisamment respectueux du principe de protection de la minorité francophone. La DBAJ a notamment demandé d'étudier à nouveau la question des viennent-ensuite et d'introduire une garantie supplémentaire dans l'annonce des francophones sur les listes francophones et les listes non séparées, à savoir que toute personne désireuse d'occuper un siège garanti devrait a minima être inscrite au registre électoral en tant que francophone.

## EVALUATION DES OBJECTIFS 2023

### Axe stratégique 2022-2026 | Renforcer les liens avec les partenaires du CAF.

Objectif 1-2023:
Le CAF poursuit et renforce la collaboration avec ses différents partenaires

L'objectif est atteint. Le CAF est en contact avec un grand nombre de partenaires tout au long de l'année. Un renforcement des collaborations est à souligner notamment avec les institutions de formations telles que la BFH ou le Gymnase français de Bienne et du Jura bernois. Des projets plus concrets ont aussi été mis en place avec le Forum du bilinguisme et un rapprochement s'est opéré avec l'Association seeland.biel/bienne. Le CAF a intensifié certaines de ses collaborations au travers de dossiers spécifiques tels que les sièges garantis au Grand Conseil, le projet « Avenir Berne romande » ou encore l'analyse du bilinguisme dans le domaine de la culture.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 9, 17, 18, 22, 23, 33, 35, 40, 41, 42, 51-53

### Axe stratégique 2022-2026 | Sensibiliser les jeunes aux questions liées au maintien de l'identité francophone et à la promotion du bilinguisme dans la région biennoise et dans le canton de Berne.

Objectif 2-2023:
Le CAF met en place des interventions auprès des jeunes en formation durant l'année afin de les amener à mieux comprendre les enjeux existant dans le soutien et la protection de la minorité francophone (formation, présentation, etc.).

L'objectif est atteint. Le CAF est est intervenu à quatre reprises durant l'année 2023 auprès des jeunes de la BFH et du Gymnase français de Bienne et du Jura bernois. Les deux institutions de formation ont demandé au CAF et au CJB d'intervenir deux fois plus souvent durant l'année. La deuxième intervention à la BFH a eu lieu à Bienne. Les retours sur les formations données sont positifs. L'objectif pour les prochains cours sera d'affiner encore le dispositif afin d'offrir aux jeunes une immersion toujours plus proche de la réalité vécue par la population francophone des régions francophones et bilingues.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 42

### Axe stratégique 2022-2026 | Renforcer les liens avec les autorités des communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne ainsi qu'avec les associations des communes.

Objectif 3-2023:
Le CAF entre en dialogue avec les communes germanophones de l'arrondissement

L'objectif est partiellement atteint. La Commission ad hoc s'est entretenue avec les autorités communales de Nidau et d'Orpond. Des contacts ont également eu lieu avec l'Association seeland.biel/bienne tant pour coordonner certaines prises de positions que pour discuter de projets concrets pour la région. Le secrétariat général du CAF a également travaillé en étroite collaboration avec la Préfecture Biel/Bienne et les communes de l'arrondissement afin d'obtenir les chiffres relatifs à la population rédisante francophone dans l'arrondissement de Biel/Bienne pour l'année 2023

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 41

# 4.6. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

## BUREAU

Le Bureau est composé de 6 membres. Il est l'organe opérationnel du CAF. Il établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres commissions et traite les affaires courantes. Il peut agir au nom du CAF en cas d'urgence et prépare les décisions de dépenses fonctionnelles.

Le CAF a décidé d'établir des axes stratégiques pour l'ensemble de la législature 2022-2026. En parallèle des objectifs annuels généralement communiqués, les axes stratégiques permettent d'établir des lignes directrices sur 4 ans dans six domaines d'importance pour le CAF. Durant l'année 2023, le Bureau a travaillé à la mise en place de la nouvelle stratégie de communication. Il a également préparé la venue de la Délégation de Nara ainsi que l'accueil de la Collectivité européene d'Alsace.

Le Bureau du CAF s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2023. La secrétaire générale du CAF participe aux séances avec voix consultative.

De gauche à droite :
**Maurice Paronitti**, Bienne, PRR, dès 2014 | **Monique Esseiva-Thalmann**, vice-présidente du CAF, Bienne, Le Centre, de 2006 à 2023 | **Guy Bärtschi**, Evilard, dès 2018 | **Ariane Tonon**, présidente du CAF, Bienne, Les Vert·e·s, dès 2012 | **Renaud Lieberherr**, Bienne, PSR, dès 2022 | **Elisabeth Ingold**, Douanne, Les Vert·e·s, dès 2022

*« La nouvelle stratégie de la communication permet de mieux informer la population et d'augmenter notre visibilité. Notre Conseil contribue, par ses actions mais également ses interventions médiatiques, à faire rayonner la région biennoise et le canton de Berne comme espaces bilingues, soucieux de respecter les personnes de cultures et de langues différentes. »*

Ariane Tonon, Présidente du CAF

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

### Statégie de communication

Objectif 1-2023 : Le CAF est présent sur les réseaux sociaux et communique de façon régulière sur ses activités | évaluation en page 49

Objectif 2-2023 : Le CAF réforme son rapport d'activités de façon à le rendre plus accessible à la population et au public cible. | évaluation en page 49

Dans le cadre du plan de législature 2022-2026, le CAF a décidé de repenser sa stratégie de communication. Il a souhaité une stratégie de communication plus directe et a élargi ainsi ses canaux de diffusion de l'information. L'objectif principal de cette nouvelle stratégie est de mieux faire connaître le Conseil et d'informer plus régulièrement la population quant aux différentes activités menées durant toute l'année. La stratégie a été mise en œuvre pour la première fois durant l'année 2023. Le CAF est entré sur les réseaux sociaux Linkedin et Instagram. Le Conseil a communiqué activement et de façon plus intense durant l'année. Au total, 10 communiqués presse ont été transmis aux médias locaux par la voie traditionnelle. Plusieurs communiqués étaient publiés en collaboration avec la Ville de Bienne et la commune municipale d'Evilard, réunis au sein de la DBAJ. Cela a notamment été le cas sur la prise de position de la DBAJ dans le cadre du projet « Avenir Berne romande ». Comme il le fait depuis des années, le CAF a systématiquement communiqué de manière bilingue, en traduisant l'ensemble de ses communiqués. A cela s'ajoutent les communications sur les réseaux sociaux ; 50 publications postées sur le réseau Linkedin et 32 publications sur le réseau Instagram. La communication sur les réseaux a notamment permis d'intensifier le contact avec les actrices et les acteurs culturels biennois mais a également ouvert la voie a de nouvelles prises de contacts par des artistes et organisations culturelles ainsi que par des médias suprarégionaux et étrangers. L'entrée sur les réseaux sociaux a permis également de mettre en évidence plusieurs pans d'activités du CAF très peu connus tels que les prises de position, mais aussi le travail de représentations que font les membres tout au long de l'année. En parallèle, le CAF a retravaillé l'ensemble de la structure du rapport d'activités afin de correspondre à la stucture établie des axes stratégiques de législature 2022-2026. Il s'est aligné à la stratégie cantonale en matière de numérisation en proposant dès 2023 ses publications en version uniquement numérique.

*En haut de gauche à droite : Délégation de Nara – NMB | Présentation du fOrum culture au Grand Conseil | Prix de la culture du canton de Berne- Rex Berne | Remise des diplômes – BfB |*

*En bas de gauche à droite : Festival PlusQ'île – Bienne | Spectacle annuel « Balade en lieux enchantés » de l'Atelier 6/15 |Ouverture de la saison du théâtre Nebia | Le silence des oiseaux chanteurs de Daniela Keiser – Abbatiale Bellelay*

## AFFAIRES TRAITÉES

### Rayonnement du CAF

Objectif 3-2023 : Le CAF s'emploie à développer et intensifier les relations avec le réseau de partenaires en débutant par les partenaires du monde médiatique. | évaluation en page 49

Comme annoncé dans le point précédent, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication a donné au CAF une visibilité plus importante. Cette dernière a conduit notamment plusieurs acteurs culturels à solliciter une discussion avec la Commission culture. Des journalistes travaillant pour des médias suprarégionaux ou étrangers tels la NZZ ou le journal « Die Zeit » ont également pris contact avec le secrétariat général du CAF afin d'obtenir des interviews de la présidente. Dans ces deux cas, le sujet traité était le bilinguisme vécu à Bienne et la nouvelle réglementation sur la réclame. Ces différents éléments sont cohérents et complémentaires à l'ensemble des autres activités menées par le CAF tout au long de l'année pour faire connaître la région biennoise et veiller aux intérêts de la population francophone de celle-ci.

### Informatique, Internet/extranet

Affaires courantes du CAF qui n'est pas directement intégré à un objectif annuel

Dès 2008, le CAF a confié la gestion de ses sites Internet et extranet (également appelé intranet) à un prestataire externe dans le canton de Neuchâtel, le SIEN. Cette collaboration donne entière satisfaction. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien du service informatique du canton. Le secrétariat général du CAF est relié au système de gestion des documents du canton, depuis 2016 avec le logiciel Axioma-BE Gever, qui facilite l'archivage et le suivi des dossiers. Le site extranet sert notamment à planifier et préparer les séances, à archiver la documentation à l'attention des membres ou à organiser des consultations électroniques. En 2023, le système de gestion de contenu du site internet et de l'intranet (typo3) a migré vers une nouvelle version. Le site Internet quant à lui sert principalement à la communication avec le public et les médias. La structure du site Internet sera travaillée en 2024 afin de correspondre davantage à la stucture des axes stratégiques de législature 2022-2026 répartis par domaines d'action.

## EVALUATION DES OBJECTIFS 2023

### Axe stratégique 2022-2026 | Améliorer la communication et les informations transmises à la population concernant les activités du Conseil.

Objectif 1-2023:
Le CAF est présent sur les réseaux sociaux et communique de façon régulière sur ses activités

L'objectif est atteint. Le CAF est présent sur les réseaux Linkedin et Instagram. La stratégie de communication a pu être déployée durant l'année 2023 et le CAF a commencé à se construire des communautés sur chacun de ces réseaux.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 47

Objectif 2-2023:
Le CAF réforme son rapport d'activités de façon à le rendre plus accessible à la population et au public cible.

L'objectif est atteint. Le CAF est passé à une version complètement numérique de son rapport d'activités durant l'année 2023. Des ajustements sont toutefois encore à apporter pour améliorer l'interactivité et l'attractivité du support.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 47

### Axe stratégique 2022-2026 | Améliorer la visibilité du CAF et renforcer le réseau de partenaires.

Objectif 3-2023:
Le CAF s'emploie à développer et intensifier les relations avec le réseau de partenaires en débutant par les partenaires du monde médiatique.

L'objectif est partiellement atteint. Le CAF est allé à la rencontre de plusieurs responsables médias durant l'année 2023 et dans la perspective de mettre en place sa stratégie de communication. Toutefois, l'écho dans les médias régionaux reste relativement faible et cela d'autant plus du côté des médias alémaniques.

Pages du rapport en lien avec l'objectif : 9, 47, 48, 51-53

# 5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du CAF est composé de Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale (à 80%), et de Mme Mélissa Imhof, assistante de la secrétaire générale (à 50%). Mme Mélissa Imhof a été en congé maternité de la fin du mois de mai à la fin du mois de décembre 2023. Durant son absence, Mme Esther Hincapié a rejoint le secrétariat général afin d'épauler Mme Stéphanie Bailat. Le poste de secrétaire générale du CAF est inscrit dans la loi sur le statut particulier (art. 41, LStP). Son cahier des charges est défini par le règlement du CAF. Sa mission première est d'assurer le bon fonctionnement du CAF, d'assister les membres ainsi que les présidentes et présidents du Conseil et de ses commissions. Le secrétariat général est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et subordonné au vice-chancelier et chef de l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR). Il assure également le lien administratif avec les services administratifs du canton de Berne, dont la COFRA. La secrétaire générale entretient des relations avec les médias et avec les partenaires du CAF. Elle participe aux rencontres du Cercle francophone du personnel administratif cantonal ainsi qu'aux activités de la Chancellerie d'Etat.

**Stéphanie Bailat**, Secrétaire générale | **Mélissa Imhof**, Assistante de la secrétaire générale

## TÂCHES COMMUNALES

Signée en 2012 et renouvelée en 2013, puis 2017 et 2021, pour une durée reconductible de quatre ans, la convention sur les tâches communales du CAF réglemente la participation financière des communes bilingues au fonctionnement du secrétariat général du CAF. Du 1er janvier au 31 décembre 2023, le total d'heures consacrées aux tâches communales a atteint 92 heures, soit un taux représentant le 5.5 % du temps de travail global (cf. tableau 4). Ce taux est légèrement supérieur à la cible fixée par la convention, à savoir 5 % du temps de travail.

*Tableau 4*
*Nombre d'heures consacrées aux tâches communales pour les années 2019 à 2023 et taux de ces heures par rapport au temps de travail global*

| **Tâches communales** | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | **2023** |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'heures consacrées aux tâches communales | 80 | 94 | 103 | 115 | **92** |
| Taux par rapport au temps de travail global | 4,9 | 5,5 | 6,4 | 6,8 | **5,5** |

La secrétaire générale du CAF siège au sein du Comité des Annales biennoises. Par cette participation, elle a contribué à augmenter la place du français dans les Annales biennoises en proposant des rédactrices et rédacteurs francophones pour l'élaboration d'articles et en assurant la rédaction de la moitié des chroniques annuelles. La secrétaire générale assume également des tâches administratives au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). La DBAJ s'est prononcée sur plusieurs dossiers d'importance durant l'année 2023 tels que celui des sièges garantis à la population francophone Bienne-Seeland au Grand Conseil bernois ou celui touchant aux travaux en lien avec le changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier. Une coordination étroite entre le CAF et les deux communes municipales bilingues de Bienne et d'Evilard a lieu dans le cadre du projet « Avenir Berne romande ». Le secrétariat général du CAF se coordonne avec les deux municipalités sur plusieurs consultations afin d'informer celles-ci ou de soutenir certaines demandes de ces deux communes dans les prises de position du Conseil. Cela a été le cas pour les consultations relatives à l'attribution des zones de concession radio et télévision, ainsi que la consultation fédérale visant la modification des montants de la redevance radio et télévision.

# 6. PARTENAIRES

## 6.1. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

### CONSEIL DU JURA BERNOIS

La collaboration entre les deux Conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Elle est jugée excellente depuis plusieurs années. Les axes stratégiques 2022-2026 et les objectifs annuels donnent la feuille de route des actions du CAF. La collaboration avec le CJB fait partie intégrante de cette feuille de route. Les contacts sont multiples et à divers niveaux ; plusieurs thèmes importants ont été discutés et/ou défendus ensemble en 2023. Histoire régionale, subventions culturelles, bilinguisme dans les hautes écoles, projet « Avenir Berne romande », filières de formations professionnelles, etc. sont autant de sujets qui ont été discutés entre les deux Conseils durant l'année 2023. Une rencontre des Bureaux des deux Conseils a eu le 19 septembre 2023 et une séance plénière commune s'est tenue le 27 novembre 2023 à la Couronne à Sonceboz. Les secrétariats généraux des deux Conseils ont eu des contacts réguliers afin d'assurer une circulation de l'information optimale. Ils ont également collaboré à la mise en place de quatre formations données à la BFH et au Gymnase français de Bienne et du Jura bernois, interventions visant à sensibiliser les jeunes à la question de la minorité francophone dans le canton de Berne. De nombreux dossiers évoqués précédemment ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB, sans que ce soit toujours mentionné dans le présent chapitre. La coordination entre les Conseils est assurée tant par les membres que par les secrétariats généraux. Dès le 1er décembre 2023, Mme Jessica Schöpfer a succédé à Mme Kim Maradan, celle-ci ayant quitté ses fonctions en octobre 2023. Le CAF tient à remercier chaleureusement Mme Kim Maradan pour l'excellente collaboration durant toutes ces années et lui souhaite plein succès pour ses futures activtités professionnelles.

### DÉPUTATION FRANCOPHONE ET GRAND CONSEIL

Le CAF est en contact régulier avec la Députation francophone du Grand Conseil et les députées et députés établis dans l'arrondissement de Biel/Bienne. La présidente du CAF assiste aux séances de la Députation. Cette participation permet au Conseil d'informer régulièrement les membres francophones du Grand Conseil sur ses travaux et de leur faire parvenir les prises de position en fonction du programme de chaque session. Cet échange est jugé essentiel car certaines thématiques d'importance régionale peuvent ainsi être thématisées au sein des commissions du Grand Conseil lors de la discussion d'un projet de loi par exemple. Aucun membre du Grand Conseil ne siégeant actuellement au CAF, un contact est assuré avec les élues et les élus, afin de garantir le suivi des dossiers et l'échange d'informations sur les thématiques à composantes francophones ou bilingues.

### CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal pour les affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, le CAF entretient des contacts avec plusieurs conseillers d'Etat, avec la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) du canton de Berne ou avec le Gouvernement in corpore. Intégré dans le projet « Avenir Berne romande », le CAF a eu l'occasion durant l'année 2023 de collaborer avec notamment le président et certains membres de la DAJ, bien que le CAF n'ait plus rencontré la DAJ in corpore depuis 2014. En 2023, deux rencontres annuelles portant sur les domaines de la formation et de la culture ont eu lieu avec Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler.

### CHANCELLERIE D'ETAT

Le CAF travaille également en étroite collaboration avec la Chancellerie d'Etat et cela sur différents niveaux. Sur le plan administratif, le secrétariat général du CAF est rattaché à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et peut ainsi bénéficier des multiples compétences de celle-ci en matière de traduction, mais aussi sur des questions plus juridiques. Plusieurs projets et dossiers d'importance pour le CAF sont également directement discutés avec la Chancellerie d'Etat. Cela est notamment le cas pour les projets « Avenir Berne romande » et « sièges garantis aux francophones au Grand Conseil » ou encore la question des contrats de prestations signés entre le canton de Berne et des prestataires externes. Le CAF collabore également avec la Chancellerie d'Etat dans le cadre du développement du bilinguisme cantonal et cela notamment en étant invité à la Conférence des relais francophones, mais aussi en prenant part au processus d'attribution des soutiens via la loi fédérale sur les langues.

## DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE, OFFICE DE LA CULTURE ET COFRA

Le CAF a rencontré Mme la conseillère d'Etat Christine Häsler le 21 août 2023, à Bienne. Les contacts entre le CAF et la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) sont étroits, notamment dans le cadre de la Conférence de coordination francophone (COFRA). Les secrétaires générales du CAF, du CJB, la déléguée aux affaires francophones et bilingues à l'Office de la culture (OC) et le président de la COFRA se réunissent à un rythme régulier pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « Jour fixe ». La COFRA, par son président M. Pierre-Etienne Zürcher, était représentée à la plupart des séances de la Commission culture (CC) et de la Commission formation, santé-social (CoForS). Le CAF a participé au Forum de la COFRA consacré à la thématique de « Violence et incivilités dans les établissements scolaires : pistes d'action et de prévention » le 24 mai 2023 ainsi qu'à celui du 22 novembre 2023 qui avait pour thème « L'intégration à travers la formation ». L'Office de la culture (OC) a pris part à la plupart des séances de la CC en 2023. Dès la séance de la Commission culture du 10 mai 2023, le CAF a accueilli Mme Valérie Meylan qui succède à Mme Catherine Kohler. La CC tient à remercier Mme Catherine Kohler pour l'excellente collaboration durant toutes ces années et lui souhaite plein succès pour ses futures activtités professionnelles.

## VILLE DE BIENNE

La Ville de Bienne a travaillé avec le CAF sur plusieurs dossiers en 2023. Le secrétariat général du CAF participe chaque année à la rédaction des Annales biennoises. Le CAF salue les contacts réguliers instaurés et l'évolution de la coordination instaurée depuis plusieurs années, qui répondent aux dispositions de la loi sur le statut particulier. Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence des membres du Conseil municipal qui siègent au sein des divers organes du CAF ou par des séances de préparation et de coordination entre la secrétaire générale et certains membres du Conseil municipal. Les contacts avec la Ville de Bienne ont lieu également sur le plan administratif, grâce notamment à une convention sur les tâches communales du CAF, signée en 2012 et renouvelée en 2021 (cf. chapitre 5). Cet accord s'inscrit dans le renforcement continuel des liens entre le CAF et les communes municipales de Bienne et d'Evilard, depuis une décision du Conseil municipal biennois en 2009, reconnaissant le rôle de participation politique du CAF au niveau communal. Ces collaborations ont eu lieu notamment dans le traitement de dossiers spécifiques tels que « Avenir Berne romande », « sièges garantis aux francophones au Grand Conseil bernois » ou encore les attributions des zones de dessertes radiophoniques et télévisuelles.

## COMMUNE MUNICIPALE D'EVILARD

Comme la Ville de Bienne, la commune municipale d'Evilard a signé avec le canton de Berne une convention sur les tâches communales du CAF, renouvelée pour quatre ans en 2021. Les liens avec la commune municipale d'Evilard sont assurés notamment par la présence d'une représentation d'Evilard au sein des différents organes du CAF, ainsi que par des contacts réguliers entre le secrétariat général du CAF et le secrétariat communal d'Evilard. Les représentants et représentantes du Conseil municipal d'Evilard siègent au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). La maire d'Evilard, Mme Madeleine Deckert, siège au sein de la Commission formation, santé-social (CoForS) tandis que M. Guy Bärtschi, conseiller municipal, siège au sein du Bureau et de la Commission ad hoc. La commune municipale d'Evilard a aussi invité le CAF à diverses manifestations, dont la réception des partenaires de la commune ou l'exposition EvilArt. Chaque année, la commune municipale d'Evilard, tout comme la Ville de Bienne, contribuent financièrement au projet CAF/aJir visant le soutien aux élèves en difficulté.

## PRÉFECTURE DE BIEL/ BIENNE

Le CAF a travaillé en collaboration avec la Préfecture de Biel/Bienne depuis 2014 sur le projet d'extension du périmètre d'action du CAF à tout l'arrondissement de Biel/Bienne. La Préfecture facilite les contacts avec les communes et la récolte de données statistiques (cf domaine politique et citoyenneté – temps fort « Renforcement des liens avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne » - p. 41) sur le nombre de résidentes et résidents francophones dans chaque commune.

# 6.2. AUTRES PARTENAIRES

## FORUM DU BILINGUISME

Le Forum du bilinguisme et le CAF ont intensifié leur collaboration en 2023, selon un partage des tâches bien établi, qu'on peut résumer ainsi : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit surtout par le biais de la communication avec le public et par la conduite de projets, au niveau communal, cantonal et fédéral. Le CAF et le Forum du bilinguisme ont collaboré sur plusieurs dossiers durant l'année 2023. Ils sont intervenus ensemble lors de l'accueil de plusieurs délégations.

Le Forum du bilinguisme et le CAF se sont engagés en 2023 dans l'élaboration d'une enquête du bilinguisme dans les institutions culturelles. Cette étude est mandatée par la Ville de Bienne. Ils ont également discuté avec l'Association seeland.biel/bienne et le Forum du bilinguisme quant à la possibilité d'engager également une enquête concernant le bilinguisme, mais cette fois pour les communes de l'arrondissement de Biel/Bienne. Le Forum du bilinguisme et le CAF ont également poursuivi leur engagement pour l'accès aux places d'apprentissage pour les jeunes de la région.

## ASSOCIATION SEELAND.BIEL/BIENNE

Le CAF a travaillé en étroite collaboration avec l'Association des communes seeland.biel/bienne et cela dans plusieurs dossiers. Ces deux partenaires ont travaillé de concert dans le domaine du développement de la formation professionnelle dans la région. Ils échangent et coordonnent régulièrement leurs différentes prises de position, par exemple dans le cadre de l'attribution des zones de dessertes radiophoniques et télévisuelles. Finalement, le CAF a été invité aux assemblées de membres de cette association.

## AUTRES PARTENAIRES

Le CAF reçoit des informations régulières de l'agence du Jura bernois de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), basée à La Neuveville. Le maire de Bienne et la maire d'Evilard, qui siègent au CAF, assurent un lien avec les activités de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B). Depuis 2015, un partenariat est en place avec l'Association aJir dans le cadre du projet visant à renforcer les places d'apprentissage à Bienne, notamment pour les francophones. D'autres partenariats sont toujours possibles : le CAF ne parvient à ses buts qu'au sein d'un réseau de partenaires efficaces.

# 7. ABRÉVIATIONS

| Abréviations | Signification des abréviations |
|---|---|
| BFH | Haute école spécialisée bernoise |
| CAF | Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne |
| CC | Commission culture du CAF |
| ceff | Centre de formation professionnelle Berne francophone |
| CFP | Centre de formation professionnelle Bienne |
| CIIP | Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin |
| CJB | Conseil du Jura bernois |
| CoForS | Commission formation, santé-social du CAF |
| COFRA | Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de bern |
| DAJ | Délégation aux affaires jurassiennes du canton de Berne |
| DBAJ | Délégation biennoise aux affaires jurassiennes |
| DIJ | Direction de l'intérieur et de la justice |
| DSSI | Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration |
| ESC | Ecole supérieure de commerce de Bienne |
| INC | Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne |
| LPEP | Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées |
| LPhand | Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap |
| OC | Office de la culture du canton de Berne |
| OECO | Office de l'école obligatoire et du conseil |
| OENS | Office de l'enseignement supérieur |
| OFCOM | Office fédéral de la communication |
| OMP | Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne |
| OM | Office des mineurs |
| OP | Orientation professionnelle |
| PIEA | Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone |
| SIEN | Service informatique de l'Entité neuchâteloise |